



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 7 avril 2017 à 18h00

M. le Maire

Nous allons débiter cette dernière séance de conseil municipal par la désignation d'un secrétaire de séance en la personne d'Aurore Prieur, merci de bien vouloir procéder à l'appel.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 10 mars 2017.

Adopté à l'unanimité

N° 1 – FINANCES

Budget principal : ajustement, création et/ou clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

Mme Ithurria, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement. Depuis plusieurs exercices comptables, la Commune a décidé la mise en place de ce dispositif technique.

Ces autorisations de programme concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2017, il est nécessaire :

- de créer l'autorisation de programme suivante :
 - AP n°39 : Signalétique

- de clôturer l'autorisation de programme suivante :
 - AP n°23 : Véloroute 1 Nord/Sud

- d'ajuster le montant des autorisations de programmes suivantes :
 - AP n°21 : Restructuration des bâtiments scolaires
 - AP n°25 : Participations à la construction du logement social
 - AP n°33 : Réhabilitation du fronton municipal
 - AP n°38 : Pôle Culturel

- de modifier la répartition prévisionnelle des autorisations de programme suivantes pour poursuivre les opérations d'investissement en cours de réalisation :

- AP n°20 : Travaux sur le Littoral
- AP n°21 : Restructuration des bâtiments scolaires
- AP n°25 : Participations à la construction du logement social
- AP n°31 : Renouvellement urbain Quartier Fargeot
- AP n°32 : Extension des locaux d'Ur Yoko
- AP n°33 : Réhabilitation du fronton municipal
- AP n°34 : Extension du gymnase Ravel
- AP n°35 : Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)
- AP n°36 : Ederbidea
- AP n°37 : Aménagement du centre-historique
- AP n°38 : Pôle Culturel

Ces ajustements sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création, la clôture et la revalorisation des autorisations de programme indiquées ci-dessus, ainsi que la modification de la répartition des crédits de paiement conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,

- approuve la création, la clôture et la revalorisation des autorisations de programme indiquées ci-dessus, ainsi que la modification de la répartition des crédits de paiement conformément à l'annexe jointe, comme suit :

Ajustement autorisation de programme

- n° 38 : Pôle Culturel

Adopté par 28 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

Modification autorisation de programme

- n° 37 : Aménagement centre historique

Adopté par 26 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

▪ n° 38 : Pôle Culturel

Adopté par 28 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

Le reste

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Lafitte

Herri Berri va voter oui à toutes les opérations listées sur cette délibération, sauf pour les 37 et 38 pour lesquelles nous nous abstenons; rapide explication de vote :

N° 37 : Si l'aménagement des Erables, de la promenade Jacques Thibault, des rues du Midi, Hayet et Sopite ne nous pose pas à priori problème, en revanche nous ne possédons pas assez d'information concernant l'aménagement dans sa globalité de la place Louis XIV – hors les bornes escamotables - le périmètre exact et surtout son inclusion éventuelle dans le réaménagement à venir de l'îlot Foch. Vous avez sûrement des informations à ce sujet que vous ne nous communiquez pas, ni du reste aux luziens, ce qui n'est pas nouveau dans votre pratique de la politique municipale. C'est dommage car cela ne contribue nullement à la transparence pourtant nécessaire à un véritable débat démocratique et finit par provoquer un sentiment de suspicion et de blocage au niveau de la population. Comme à l'habitude, notre vote ne pouvant être qu'éclairé, au vu des circonstances, Herri Berri s'abstient.

N° 38 : Même remarque, 135 000 € sont budgétisés pour des études, des travaux/aménagement du site, d'accord; mais pour quelle réalisation finale? Nous n'en savons rien et, pour valider un investissement conséquent d'argent public, nous ne pouvons le faire sans un début d'information concernant les détails de l'opération mais aussi le déroulé de celle-ci dans son intégralité. Herri Berri est favorable à la construction d'un pôle culturel sur Harriet Baita – c'était dans notre programme - mais nous devons connaître les tenants et aboutissants du projet; sinon pas de chèque en blanc! Abstention donc de notre groupe.

M. le Maire

Une petite remarque pour la place Louis XIV. Il n'y a pas de crédit d'aménagement de la place Louis XIV, il s'agit simplement des bornes sécurisant la place. Il n'y a aucun crédit prévu, ni en autorisation de programme, ni en crédits de paiement. Je préfère vous le dire parce que vous m'avez fait une grande démonstration sur l'absence de communication, sur l'inquiétude des luziens...

M. Lafitte

Oui, ils le sont, vous en avez été témoin lors des réunions publiques.

M. le Maire

Quant au pôle culturel, ce sont des crédits d'étude. Je vous rappelle qu'une personne de votre groupe est au comité de pilotage, donc posez-lui vos questions, elle est au courant de l'avancée du programme.

M. Lafitte

Pour l'instant, apparemment, elle n'a pas d'information à nous communiquer, sauf ces 135.000 € qui sont destruction des préfabriqués, aménagement du site.

M. le Maire

Demandez à votre collègue. Faites des réunions utiles.

M. Lafitte

Mais on lui demande. Si elle a des informations, elle nous les communique. Et pour ce qui est de l'utilité des réunions, c'est nous qui jugeons, en tout cas pour les nôtres.

M. Vanderplancke

En ce qui concerne le groupe socialiste, nous avons une réserve sur l'autorisation de programme n° 37 pour une raison que vous connaissez puisque nous avons posé une question d'actualité qui a un rapport. La réhabilitation du centre-ville reste effectivement mystérieuse.

J'allais vous poser une question, sans refuser de voter pour autant, sur l'autorisation de programme n° 23. Mme Ithurria vient de nous dire que la véloroute nord-sud vient d'être terminée, et j'allais vous poser une petite question sur la solution de continuité qui demeure, et on apprend aujourd'hui - grâce au journal Sud-Ouest, nous avons quelques informations à ce sujet à peu près certaines - que vous allez faire une piste cyclable sur le boulevard Victor Hugo donc cela résout en partie le problème.

M. le Maire

Pas du tout. On clôture l'opération par l'AP n° 23.

M. Vanderplancke

Mais la piste cyclable elle-même n'est pas finie?

M. le Maire

Celle-là, oui.

M. Irigoyen

La nouvelle, c'est l'AP n° 36.

M. Vanderplancke

Je parle bien de l'ancienne, entre la colline de Sainte Barbe et le port. Pour le moment, la piste cyclable n'est pas matérialisée.

M. Irigoyen

Cette portion fait partie d'Ederbidea, c'est-à-dire du programme à venir.

M. Vanderplancke

D'accord, donc nous ne nous opposons pas à cette fermeture d'AP. Mais nous aurions aimé avoir plus de détails sur la mise en place de cette piste cyclable, puisque je l'ai appris en ville il y a quelques jours, vous avez l'intention de faire une piste cyclable sur le boulevard Victor Hugo, on en a confirmation aujourd'hui par la presse, donc cela rejoint ce que vous disait mon collègue : pour la communication, il eut été agréable que nous l'apprenions autrement.

M. le Maire

Pardon, c'est vrai que je n'ai pas de blog.

N° 2 – FINANCES

Budget annexe du camping municipal : ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

Mme Ithurria, adjoint, expose :

L'article L 2311-3 du code général des collectivités territoriales autorise la gestion pluriannuelle des investissements par la mise en œuvre de la procédure des autorisations de programme et de leurs crédits de paiement. Depuis plusieurs exercices comptables, la Commune a décidé la mise en place de ce dispositif technique.

Ces autorisations de programme concernent exclusivement les opérations d'investissements majeurs de la ville, nécessitant de mobiliser des crédits sur plusieurs exercices comptables.

Cette procédure génère des ajustements tous les ans afin de mobiliser strictement les financements nécessaires à l'année considérée.

En vue du vote du budget primitif 2017, il est nécessaire de modifier la répartition prévisionnelle des autorisations de programme suivantes pour poursuivre les opérations d'investissement en cours de réalisation :

- AP n° 01 : Réhabilitation des équipements structurants du camping

Ces ajustements sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus conformément à l'annexe jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,

- approuve la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme indiquée ci-dessus conformément à l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité

N° 3 – FINANCES

Budget primitif 2017 : budget principal et budgets annexes

Mme Ithurria, adjoint, expose :

⇒ **Budget principal :**

Le projet de budget primitif 2017 du budget principal de la Commune s'élève à 31 540 334,09 euros répartis de la manière suivante :

- 23 429 530,78 euros en section de fonctionnement
- 8 110 803,31 euros en section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 944 015,50	22 419 009,00	6 915 651,35	5 422 947,40	27 859 666,85	27 841 956,40
Opérations d'ordre	2 485 515,28	310 000,00	310 000,00	2 485 515,28	2 795 515,28	2 795 515,28
Opérations de l'exercice (A)	23 429 530,78	22 729 009,00	7 225 651,35	7 908 462,68	30 655 182,13	30 637 471,68
Résultats reportés N-1 (B)		700 521,78	193 929,09		193 929,09	700 521,78
Restes à réaliser (RAR) (C)			691 222,87	202 340,63	691 222,87	202 340,63
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	23 429 530,78	23 429 530,78	8 110 803,31	8 110 803,31	31 540 334,09	31 540 334,09

⇒ **Budget annexe du camping municipal :**

Le projet de budget primitif 2017 du budget annexe du Camping Municipal s'élève à 481 827,66 euros répartis de la manière suivante :

- 409 817,35 euros en section d'exploitation
- 72 010,31 euros en section d'investissement

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	338 700,00	334 800,00	71 117,35	892,96	409 817,35	335 692,96
Opérations d'ordre	71 117,35	0,00	0,00	71 117,35	71 117,35	71 117,35
Opérations de l'exercice (A)	409 817,35	334 800,00	71 117,35	72 010,31	480 934,70	406 810,31
Résultats reportés N-1 (B)		75 017,35	892,96		892,96	75 017,35
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	409 817,35	409 817,35	72 010,31	72 010,31	481 827,66	481 827,66

⇒ **Budget annexe du Jardin botanique :**

Le projet de budget primitif 2017 du budget annexe du Jardin Botanique s'élève à 119 053,45 euros répartis de la manière suivante :

- 119 053,45 euros uniquement en section de fonctionnement

⇒ BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	119 053,45	115 200,00	0,00	0,00	119 053,45	115 200,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	119 053,45	115 200,00	0,00	0,00	119 053,45	115 200,00
Résultats reportés N-1 (B)		3 853,45			0,00	3 853,45
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	119 053,45	119 053,45	0,00	0,00	119 053,45	119 053,45

Budget annexe de la ZAC Alturan :

Le projet de budget primitif 2017 du budget annexe de la ZAC Alturan s'élève à 1 211 526,98 euros répartis de la manière suivante :

- 617 370,36 euros en section de fonctionnement
- 594 156,62 euros en section d'investissement

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4,31	308 685,18	0,00	0,00	4,31	308 685,18
Opérations d'ordre	594 156,62	308 685,18	308 685,18	594 156,62	902 841,80	902 841,80
Opérations de l'exercice (A)	594 160,93	617 370,36	308 685,18	594 156,62	902 846,11	1 211 526,98
Résultats reportés N-1 (B)	23 209,43		285 471,44		308 680,87	0,00
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	617 370,36	617 370,36	594 156,62	594 156,62	1 211 526,98	1 211 526,98

Un rapport de présentation joint à la présente délibération permet d'appréhender dans le détail les éléments du budget primitif 2017 de chaque budget.

Les maquettes et documents budgétaires sont consultables au service des finances.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes camping, jardin botanique et ZAC Alturan de la Commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement», tel que détaillé dans le rapport de présentation joint,
- d'approuver la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2017 telle que prévue à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- approuve le budget primitif 2017 du budget principal et des budgets annexes camping, jardin botanique et ZAC Alturan de la Commune de Saint-Jean-de-Luz au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement», tel que détaillé dans le rapport de présentation joint,
- approuve la note brève et synthétique sur les informations essentielles du budget primitif 2017 telle que prévue à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales et jointe à la présente délibération.

Budget principal

- **au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :**

Dépenses

Adopté par 26 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Recettes

Adopté par 26 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

- **au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres «opérations d'équipement» :**

Dépenses

Adopté par 26 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Recettes

Adopté par 26 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, Mme Horchani, M. Etcheverry-Ainchart)

2 abstentions (Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Budget annexe du camping municipal

Adopté à l'unanimité

Budget annexe du jardin botanique

Adopté à l'unanimité

Budget annexe de la ZAC Alturan

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Ce budget primitif qui va vous être exposé par Madame Ithurria s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires qui vous ont été présentées le 10 mars dernier. Il en reprend bien sûr les principaux éléments et axes directeurs.

Cette année est une année de mi-mandat, une année de lancement de l'Agglomération Pays Basque, année d'élections nationales. 2017 est aussi marqué par la poursuite du désengagement de l'Etat, malheureusement, et une évolution majeure de nos institutions locales, une part d'alea politique et toujours beaucoup d'incertitudes quant à l'évolution de l'environnement économique, national et européen, autant de facteurs déterminés sur l'élaboration du budget primitif qui vont nous influencer dans sa mise en œuvre.

Malgré ce contexte général difficile, notre action à long terme nous a permis d'assurer une stabilité et un équilibre des finances locales autour de quatre angles majeurs :

- lutter contre l'effet ciseaux en réduisant la croissance des dépenses de fonctionnement,
- développer les services publics locaux afin de répondre aux attentes des luziens,
- maintenir la dynamique des investissements sur notre territoire,
- et bien sûr maîtriser la pression fiscale sur les ménages.

Le compte administratif que nous avons voté le 10 mars dernier en a été l'illustration, et c'est sur ces bases saines que nous poursuivons nos efforts autour de quatre axes majeurs :

- pas de hausse des impôts pour les luziens : je ne vais pas développer mais la seule évolution sera la neutralisation des impôts entre l'Agglomération et la commune, qui entraînera d'ailleurs une légère baisse des taux donc du produit fiscal,
- la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, avec en particulier des charges à caractère général et la maîtrise des charges de personnel qui sont pratiquement à 50 % du budget de fonctionnement, le maintien en 2017 du montant des subventions aux associations, c'est un effort particulier que nous faisons, beaucoup de villes ont décidé de baisser les subventions aux associations, nous pensons qu'il faut maintenir cette vie associative et l'aider sur notre ville, l'idéal serait sans doute de les augmenter, mais quand les temps sont durs, on demande à chacun de contribuer à l'effort en n'augmentant pas le montant des subventions qui leur sont attribuées,
- enfin, les arbitrages sur les investissements programmés qui sont nécessaires, depuis 2014 la commune a investi 12 millions d'euros sur son patrimoine et sur ses infrastructures, sans emprunter, c'est une situation remarquable compte tenu du contexte, je vous rappelle que l'Etat a baissé notre DGF de façon importante. Et pour cette année, la priorisation des investissements verra naturellement la montée en puissance du projet des investissements structurants, le maintien d'une capacité d'autofinancement à un niveau satisfaisant, bien sûr c'est le nerf de la guerre, 1,4 millions de CAF brute, et enfin la maîtrise de la dette, en l'absence de contraction d'un nouvel emprunt, elle serait de 15,5 millions fin 2017 soit une baisse de près de 22 % de la dette depuis le début du mandat. C'est vrai qu'on va vous présenter un budget avec une dette d'équilibre mais qui n'est pas la dette contractée, on constatera au compte administratif 2017 début 2018.
- dernier point, je crois qu'il faut y penser, il s'agit des cessions – on en parle souvent – qui sont également souhaitables, on a un patrimoine communal important, à l'époque il a été évalué à 120 millions d'euros. Compte tenu de ce patrimoine, la gestion active doit être le moteur du financement de nos investissements. Si nous désinvestissons, c'est pour mieux réinvestir dans des équipements neufs, modernes et adaptés, et bien sûr moins coûteux en fonctionnement, cela aussi permet d'éviter, pour réinvestir, le recours à l'emprunt et à la fiscalité.

Je passe la parole à Madame Ithurria qui va vous présenter ce budget primitif. Mais vu que vous avez suivi avec passion le débat d'orientations budgétaires, vous allez retrouver les mêmes données.

Mme Ithurria

Pour la présentation du budget, tout le mérite revient à la direction des finances de la mairie, je tenais d'ores et déjà à remercier l'équipe, vous verrez que tout est fait dans la clarté.

Le budget principal

Les points forts

Avant de rentrer dans le détail des chiffres du budget 2017, il est important de souligner les points marquants de ce budget :

- **La maîtrise** des dépenses réelles de fonctionnement : -3,4% par rapport au BP 2016.
- Le **niveau d'engagement maintenu** en faveur des **associations** et autres partenaires.
- La **baisse des frais financiers** traduisant le désendettement de la Commune.
- **La Ville n'augmentera pas ses impôts en 2017.**
- Les **Grands projets communaux** démarrent leur phase opérationnelle et prennent donc le pas sur les investissements liés à l'amélioration du cadre de vie.

Vue générale

BUDGET PRINCIPAL en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 944 015,50	22 419 009,00	6 915 651,35	5 422 947,40	27 859 666,85	27 841 956,40
Opérations d'ordre	2 485 515,28	310 000,00	310 000,00	2 485 515,28	2 795 515,28	2 795 515,28
Opérations de l'exercice (A)	23 429 530,78	22 729 009,00	7 225 651,35	7 908 462,68	30 655 182,13	30 637 471,68
Résultats reportés N-1 (B)		700 521,78	193 929,09		193 929,09	700 521,78
Restes à réaliser (RAR) (C)			691 222,87	202 340,63	691 222,87	202 340,63
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	23 429 530,78	23 429 530,78	8 110 803,31	8 110 803,31	31 540 334,09	31 540 334,09

Le budget primitif 2017 totalise un montant de mouvements tous confondus de 31 540 334,09 € répartis de la manière suivante :

- 23 429 530,78 € en section de fonctionnement,
- Et 8 110 803,31 € en section d'investissement.

Comparé au BP 2016, c'est un budget en baisse de 7,7 %.

Les recettes réelles de fonctionnement

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 013 - Atténuation de charges	154 000,00	178 815,00	16,1%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	863 100,00	991 350,00	14,9%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	18 513 739,00	17 954 633,00	-3,0%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 936 050,00	2 594 692,00	-11,6%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	485 341,00	542 979,00	11,9%
Total Recettes de gestion courante	22 952 230,00	22 262 469,00	-3,0%
Chapitre 76 - Produits financiers	1 531,00	100,00	-93,5%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	361 594,00	156 440,00	-56,7%
Chapitre 78 - Reprise provisions	0,00	0,00	-
Total Recettes réelles de fonctionnement avant retraitements (A)	23 315 355,00	22 419 009,00	-3,8%
Total Recettes réelles de fonctionnement retraitées (hors cessions, reprise provisions et autres)	23 230 355,00	22 419 009,00	-3,5%

Pour l'analyse du budget 2017, il est proposé de n'analyser que les mouvements réels. En effet, les mouvements d'ordre, bien qu'ayant un impact budgétaire, sont équilibrés en dépenses et en recettes. Egalement, certains mouvements pourront donner lieu à des retraitements spécifiques : c'est notamment le cas des travaux d'investissement en régie retraités en investissement ou des provisions.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, celles-ci diminuent de -3,8 % entre le budget 2016 et le budget 2017. Si l'on retire les 85 000 € de recettes liées au délégataire de la piscine en 2016, la baisse est de -3,5 %.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 013 - Atténuation de charges	154 000,00	178 815,00	16,1%

Les charges du chapitre 013 intègre notamment les remboursements de rémunération et de charges sociales pour maladie. Ce chapitre est en hausse de 16,1 % et s'explique par l'inscription d'une recette nouvelle liée à un remboursement de salaire d'un agent en arrêt de travail.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	863 100,00	991 350,00	14,9%

Le chapitre 70 est lui aussi en augmentation de 14,9 % en raison principalement de deux facteurs :

- d'une part la refacturation par la Ville à la Communauté d'Agglomération Pays Basque des coûts liés à la collecte des déchets verts et encombrants, compétence transférée en 2016 à l'intercommunalité. En effet, l'Agglomération étant en pleine réflexion quant à l'organisation de cette compétence à l'échelle communautaire, il a été convenu que les services municipaux assuraient pour le compte de l'agglomération la collecte de ces déchets jusqu'à la mise en œuvre effective de cette compétence par l'intercommunalité (81 000 €);
- d'autre part, la hausse de certaines redevances en lien avec les services publics communaux : école multisports, classe de neige...

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 73 - Impôts et taxes	18 513 739,00	17 954 633,00	-3,0%

Le chapitre 73 intègre notamment le produit fiscal tiré de la fiscalité directe locale. Ce produit pèse 42% des recettes réelles de fonctionnement.

Focus sur la fiscalité directe locale

Le produit fiscal attendu en 2017 s'élève à 9 353 878 € réparti de la manière suivante :

- 8 931 711 € pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti
- 422 167 € pour la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Au final, le produit fiscal baisse de 2% entre le compte administratif 2016 et le BP 2017.

De budget à budget, la baisse est plus importante, soit de -3,4%. Cela tient à deux éléments:

- des bases prévisionnelles 2016 surévaluées par la DGFIP,
- la mise en œuvre du nouveau mécanisme de neutralité fiscale introduit en 2017 aboutissant à une baisse des taux communaux.

	2016	BP 2017
TH		
Bases	43 813 994	44 513 000
Evolution des bases en %	-1,5%	1,6%
Taux	11,64%	11,18%
Produit fiscal	5 099 949	4 976 553
Evolution du produit fiscal en %	-1,5%	-2,4%

TFB		
Bases	34 778 618	35 297 000
Evolution des bases en %	1,0%	1,5%
Taux	11,40%	11,11%
Produit fiscal	3 964 762	3 921 497
Evolution du produit fiscal en %	1,0%	-1,1%

TFNB		
Bases	187 458	201 200
Evolution des bases en %	-18,5%	7,3%
Taux	19,40%	16,73%
Produit fiscal	36 367	33 661
Evolution du produit fiscal en %	-18,5%	-7,4%

TOTAL hors majo de TH sur RS	9 101 078	8 931 711
Evolution du produit fiscal en %	-0,5%	-1,9%

Majo de TH sur RS		
Produit fiscal	439 517,00	422 167,00

TOTAL fiscalité directe + majo de TH sur RS	9 540 595	9 353 878
Evolution du produit fiscal en %	-0,5%	-2,0%

Effet baisse des
taux liés au
mécanisme de
neutralité fiscale

Produit fiscal 2017
attendu à partir
des bases prév.
Communiquées

Comme vous pouvez le constater sur le tableau, et comme il l'a été indiqué lors des orientations budgétaires 2017, les taux communaux baisseront en 2017.

Ainsi, le taux de TH passera de 11,64% à 11,18%.

Le taux de foncier bâti passera de 11,40% à 11,11%.

Le taux de foncier non bâti passera de 19,40% à 16,73%.

Les bases retenues pour le calcul du produit fiscal direct local sont celles communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques. Pour 2017, vous constaterez l'évolution des bases de chacune des trois impositions locales.

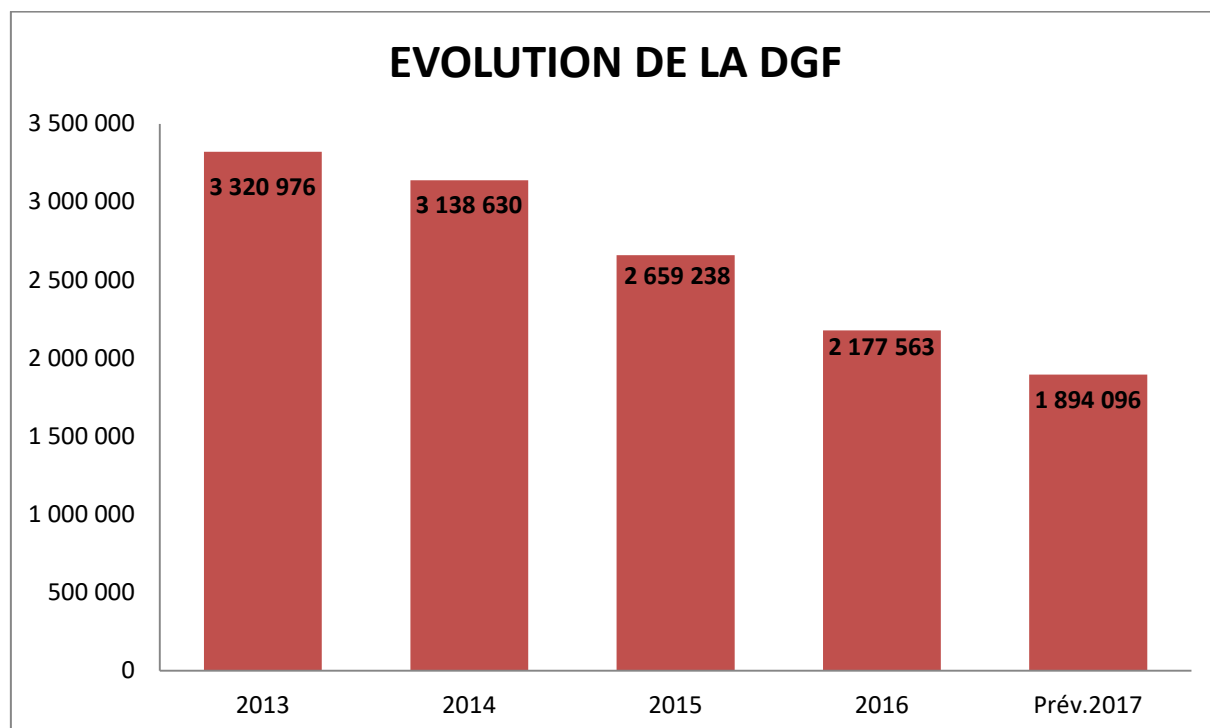
❑ Les autres recettes du chapitre 73 «Impôts et taxes» sont constituées :

- ❖ **de l'attribution de compensation** versée par l'intercommunalité à la Ville et dont le niveau sera quasi identique à celui de l'année dernière : 3,9M€;
- ❖ **les droits de place** en baisse passant de 680 000 € au BP2016 à 656 950 € au BP2017;
- ❖ **les droits de stationnement** évalués à 1 380 000 € au BP2017 contre 1 330 000 € au BP2016;
- ❖ **les droits de mutation** passant de 1 330 000 € au BP2016 à 1 520 000 € au BP2017;
- ❖ **Fin de l'encaissement de la taxe de séjour** lié au transfert de la compétence tourisme. En 2017, la Ville recouvrera la taxe de séjour uniquement du 4^{ème} trimestre 2016.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 936 050,00	2 594 692,00	-11,6%

Le chapitre 74 englobe principalement la dotation globale de fonctionnement qui pour une nouvelle fois devrait enregistrer une baisse de 13% par rapport au montant perçu en 2016. Elle pourrait s'établir à 1 894 096 € - je crois qu'aux derniers résultats que l'on vient de recevoir, elle passe à 1 915 746 €. Vous voyez que nous sommes dans une totale transparence et qu'on ne gonfle pas les recettes superficiellement.

L'écrêtement des recettes réelles de fonctionnement dont il est aujourd'hui difficile de connaître le montant a été maintenu au niveau de l'année dernière.



❑ Les autres recettes du chapitre 74 «Dotations et participations» sont constituées :

- ❖ **de l'aide de la CAF** au titre du Contrat Enfance et jeunesse en phase de dégressivité : 209 000 € au budget 2017 contre 227 000 € au budget 2016, pratiquement 10% en moins,
- ❖ des **allocations compensatrices d'impôts** : elles devraient être en hausse en 2017 sous l'effet principalement de la mesure de dégrèvement des personnes de condition modeste intervenue en 2016.

Allocations compensatrices de TH (en euros)	BP2016	CA2016	BP2017	Variation BP16/BP17
Allocation compensatrice de TH	253 891,00	253 891,00	360 501,00	+42,0%
TOTAL	253 891,00	253 891,00	360 501,00	+42,0%

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	485 341,00	542 979,00	11,9%

Enfin, le chapitre 75 est en hausse en raison notamment de loyers supplémentaires générés par le renouvellement de certaines occupations domaniales.

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	361 594,00	156 440,00	-56,7%

❑ Si l'on retire au BP 2016 les 85 000 € liés à la piscine (somme identique en dépense), les produits exceptionnels baissent de budget à budget en raison de l'indemnité des toboggans de la piscine enregistrés en 2016.

❑ En 2017, sont principalement enregistrés :

- la soulte versée par l'Office 64 dans le cadre du bail emphytéotique pour la réhabilitation de 2 logements sociaux,
- et une somme de 33 000 € pour annulation de rattachements (redevances de concession plage à verser à l'Etat imputées initialement sur un compte budgétaire erroné – somme identique à prévoir sur le chapitre 65).

Les dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 678 065,00	4 610 571,00	-1,4%
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 118 000,00	11 245 000,00	1,1%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	533 500,00	130 000,00	-75,6%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 463 374,00	4 278 144,50	-4,1%
Total Dépenses de gestion courante (A)	20 792 939,00	20 263 715,50	-2,5%
<i>- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)</i>	<i>-100 000,00</i>	<i>-100 000,00</i>	0,0%
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (C=A-B)	20 692 939,00	20 163 715,50	-2,6%
Chapitre 66 - Charges financières	640 000,00	591 200,00	-7,6%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	150 000,00	69 100,00	-53,9%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0,00	0,00	#DIV/0!
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	30 000,00	20 000,00	-33,3%
Total Dépenses réelles de fonctionnement avant retraitements (D)	21 612 939,00	20 944 015,50	-3,1%
Total Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (hors TIR, provisions et autres)	21 427 939,00	20 844 015,50	-2,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de -3,1% entre le BP 2016 et le BP 2017.

En tenant compte des retraitements (travaux d'investissement en régie et 85 000 € de dépenses liées au délégataire de la piscine qu'on retrouve en recettes de fonctionnement, la variation est de -2,7%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 678 065,00	4 610 571,00	-1,4%

- Baisse des charges à caractère général de 1,4%
- Et ce malgré de nouvelles charges supportées par la Commune : traitement des déchets de propreté urbaine par le syndicat Bil ta Garbi.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 012 - Charges de personnel	11 118 000,00	11 245 000,00	1,1%

- Une hausse contenue des charges de personnel : +1,1% de BP à BP
- Poids dans les dépenses réelles de fonctionnement : 53,69% contre 55,10% pour la moyenne de la strate des communes littorales de + 10 000 habitants
- Pour mémoire, les dépenses de personnel 2016 ont évolué de +0,5% par rapport aux demandes budgétaires 2016

Ce chapitre 012, qui constitue le premier poste de dépenses, est à un niveau inférieur à celui des Communes touristiques littorales de + de 10 000 habitants (55,10%).

Dans un contexte particulièrement contraint, la volonté de la Ville est de ne pas procéder au renouvellement systématique des départs à la retraite. Ainsi, en 2017, sur les 8 départs à la retraite et en disponibilité, la Commune envisage un renouvellement limité à 50% des effectifs partants.

Le transfert de la compétence «collecte des cartons» à l'intercommunalité depuis le 26 décembre 2016 se traduira par le transfert en année pleine des 2 agents.

La voilure de recrutement des saisonniers MNS sera réduite en raison de l'affectation plus importante en 2017 des CRS.

Aussi et surtout, la Commune subit l'impact des mesures gouvernementales :

- suite de la mise en œuvre du protocole des Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : + 120 000 euros
- la revalorisation du point d'indice de +0,6% au 1^{er} février 2017 : + 55 000 euros
- l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) : + 28 400 euros (Le GVT fait partie de l'évolution de la masse salariale en raison des avancements de carrière).
- l'organisation des élections présidentielles et législatives nécessitera la mobilisation du personnel communal dont le surcoût est évalué à + 22 000 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 014 - Atténuation de produits	533 500,00	130 000,00	-75,6%

Le chapitre 014 est en forte baisse et cela s'explique par la conséquence du transfert de la compétence tourisme sur la perception de la taxe de séjour. La Commune doit reverser l'excédent de taxe de séjour de l'exercice budgétaire 2016 (+ 43 000 €). Je vous rappelle qu'en 2016, faute de crédits budgétaires suffisants en dépense de fonctionnement, il n'avait pas été possible de reverser la totalité de la taxe de séjour. En 2017, les crédits budgétaires intègrent bien ce solde ainsi que le solde de la taxe de séjour du 4^{ème} trimestre 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 463 374,00	4 278 144,50	-4,1%

Le chapitre 65 «Autres charges de gestion courante» présente des crédits budgétaires en diminution comparé au BP2016 de – 4,1%. Cela tient à deux éléments majeurs :

- l'impact année pleine du transfert de la compétence «tourisme»,
- et le niveau de participation de la Commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Détail chapitre 65 (en euros)	BP 2016	BP 2017	Evolution BP16/BP17
Participation SDIS	643 638	619 105	-3,8%
Forfait communal aux écoles	204 643	202 813	-0,9%
Subventions aux associations	910 193	895 827	-1,6%
Subventions à l'office de tourisme	687 000	0	-100,0%
Subventions à Saint-Jean-de-Luz animations et commerces	0	495 000	#DIV/0!
Subvention de fonctionnement au CCAS	658 000	665 500	1,1%
Subventions à Sagardian	607 800	611 900	0,7%
Subventions de compensation pour l'exploitation de la piscine	438 000	430 000	-1,8%
Autres	314 100	358 000	14,0%
TOTAL	4 463 374	4 278 145	-4,1%

A l'écran, il vous est présenté la répartition des crédits budgétaires du chapitre 65.

Il faut souligner que l'engagement de la Commune aux côtés des associations est maintenu. L'enveloppe 2017 est ajustée au regard des demandes de subventions reçues par la Ville.

Le soutien au secteur social est réaffirmé avec une hausse de la subvention allouée à la fois au CCAS et au centre social Sagardian.

Le poste «Autres» comprend les indemnités des élus, la contribution du budget annexe du jardin botanique ainsi que les redevances de concession du domaine public maritime versées à l'Etat. C'est une nouveauté sur le budget 2017 puisqu'il s'agit d'enregistrer une somme de 33 000 € correspondant aux redevances 2014 à 2016 rattachées aux exercices comptables en question mais sur des comptes budgétaires erronés. Une recette équivalente est présente sur le chapitre 77.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 66 - Charges financières	640 000,00	591 200,00	-7,6%

La baisse des frais financiers de la Commune se poursuit grâce au désendettement de la Commune.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	150 000,00	69 100,00	-53,9%

- Des charges exceptionnelles qui baissent en 2017 en raison de l'inscription au BP 2016 d'une charge de 85 000 € non récurrente.
- Les crédits budgétaires restent quasiment identique. Ils prévoient notamment les bourses scolaires, les coups de pouce aux permis de conduire, la participation de la Commune aux travaux de réhabilitation de la maison Louis XIV ainsi qu'une enveloppe budgétaire pour faire à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2016	BP2017	Evolution BP2016/BP2017
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	30 000,00	20 000,00	-33,3%

- Inscription d'un montant de 20 000 € pour faire face à des dépenses imprévues

Le niveau de la capacité d'autofinancement brute

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	BP2017
Produits de fonctionnement courant (A)	22 262
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	20 184
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	2 079
+ Solde exceptionnel large * ¹ (D)	77
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	2 156
- intérêts de la dette (F)	581
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	1 575

Le calcul de la chaîne des soldes intermédiaires de gestion permet d'établir les différents niveaux d'épargne. Avec une capacité d'autofinancement brute de près d'1,6 millions d'euros, la Ville dispose d'un niveau d'épargne suffisant pour rembourser en priorité le remboursement du capital de la dette.

L'investissement 2017

L'investissement 2017 s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires avec des propositions nouvelles à 5,8 millions d'euros et 691 222 € de restes à réaliser des années antérieures avec toujours comme ambition :

- de poursuivre la qualité des services publics en faisant preuve d'adaptabilité dans un contexte particulièrement mouvant,
- d'offrir des équipements de proximité répondant aux attentes des luziennes et luziens.

Les dépenses réelles d'investissement 2017

Dépenses d'investissement avec RAR (en euros)	TOTAL BP2016	TOTAL BP2017
Dépenses financières	1 228 000,00	1 065 600,00
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	1 098 000,00	999 000,00
<i>Remboursement anticipé pour refinancement</i>	0,00	0,00
<i>Autres immobilisations financières</i>	130 000,00	66 600,00
Dépenses d'équipement hors Travaux d'invest. En régie (TIR) (A)	7 738 523,98	6 511 274,22
<i>Amélioration du cadre de vie</i>	5 497 923,98	3 313 696,87
<i>Projets structurants en AP/CP</i>	2 140 600,00	3 147 577,35
<i>Avances forfaitaires</i>	100 000,00	50 000,00
Autres	7 257,00	30 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (B)	8 973 780,98	7 606 874,22
TIR (C)	100 000,00	100 000,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT AVEC TIR (A+C)	7 838 523,98	6 611 274,22

Remboursement
du capital des
emprunts

Portage foncier
par l'EPFL
Quartier Fargeot

Hors reports de 691 222 €, les dépenses nouvelles s'élèvent à 5,8 M€ :

- ✓ 2,6 M€ pour l'amélioration du cadre de vie
- ✓ 3,2 M€ pour les Grands projets

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7,6 millions d'euros composées :

- de 1 065 000 € de dépenses financières,
- de 6,5 millions d'euros de dépenses d'équipement dont 691 222 euros de reports,
- et de 30 000 € d'autres dépenses.

Les dépenses financières comprennent le remboursement du capital de la dette ainsi que le portage foncier par l'EPFL sur le quartier Fargeot.

Les dépenses d'équipement hors reports de 691 222 € s'élèvent à 5,8 millions d'euros et sont réparties pour 2,6 millions d'euros pour les investissements courants et 3,2 millions d'euros pour les Grands projets communaux.

Les autres dépenses pour un montant de 30 000 euros comprennent le remboursement des taxes d'aménagement perçues à tort par la Commune. (suite à permis de construire modificatif, annulation de permis...).

La répartition 2017 des dépenses d'amélioration du cadre de vie

DEPENSES D'EQUIPEMENT	Nouvelles propositions 2017
Amélioration du cadre de vie	2 622 474
Programme général sur le patrimoine communal	869 000
<i>Bâtiments affectés à l'adm. communale</i>	30 000
<i>Bâtiments affectés au service public de l'éducation</i>	13 000
<i>Bâtiments affectés au service public du sport</i>	216 000
<i>Bâtiments immeuble de rapport</i>	30 000
<i>Bâtiments affectés au culte</i>	13 000
<i>Bâtiments affectés au service public de la culture</i>	15 000
<i>Bâtiments affectés au service public de l'enfance et de la jeunesse</i>	50 000
<i>Agenda accessibilité</i>	312 000
<i>Cimetières</i>	40 000
<i>Autres bâtiments communaux</i>	150 000
Aménagements urbains et voirie	773 000
<i>Voirie</i>	463 000
<i>Equipements urbains</i>	170 000
<i>PUP</i>	0
<i>Espaces verts</i>	120 000
<i>Préservation du milieu naturel</i>	20 000
Equipements des services	340 174
<i>Matériel de transport</i>	163 500
<i>Matériel spécifique</i>	166 300
<i>Mobilier</i>	10 374
Projet Ville numérique	183 500
<i>Eadministration et modernisation du service public</i>	127 500
<i>Ecole Numérique</i>	56 000

Pour les dépenses adossées à l'amélioration du cadre de vie, la plus grande partie des investissements est affectée aux investissements liés aux bâtiments communaux avec notamment la poursuite du programme d'accessibilité, au projet de rénovation de l'espace douches de la piscine, au Jai Alai...

Vient ensuite le poste des aménagements urbains et de la voirie avec une enveloppe globale de 773 000 €.

Les dépenses affectées aux équipements des services doivent permettre de renouveler et d'acquérir de nouveaux matériels afin d'améliorer le service rendu à la population.

Des crédits à hauteur de 183 500 euros seront destinés au numérique dont 56 000 € en faveur des écoles et donc à destination directe de la population et 127 500 € pour l'équipement numérique des services Municipaux toujours dans l'objectif de contribuer à une optimisation du fonctionnement des services municipaux.

DEPENSES D'EQUIPEMENT	Nouvelles propositions 2017
Opération foncière et urbanisme	255 000
<i>Foncier</i>	180 000
<i>Urbanisme</i>	75 000
Etudes préalables au PPI	50 000
Participations diverses	151 800
Opérations clôturées	0

En 2017, la Ville procèdera à l'acquisition de foncier :

Régularisation Ithurralde : en 1995, la Commune avait dû réaliser en urgence les travaux de création de bassins de rétention d'eaux pluviales sur des terrains privés en accord avec leur propriétaire. Cependant, l'acte notarié de vente des terrains n'est jamais intervenu. Aujourd'hui, il convient de régulariser la situation en signant l'acte de vente, au prix de 1995 en accord avec la famille.

- Acquisition d'une parcelle près de la Quieta pour la réalisation d'un futur aménagement de circulation routière en lien avec les ASF

- Acquisition Ametzague prévue pour la réalisation d'une voie d'accès prévue dès l'origine de la création de la zone Karsinenea.

Les études préalables liées au PPI intègre les études de diagnostic et de faisabilité. En 2017, une enveloppe est notamment insérée pour lancer une étude sur le plan de circulation.

Enfin, les participations diverses intègrent principalement la 2^{ème} participation de la Commune de 100 000 € pour la réhabilitation des logements Ichaca. Le reste de l'enveloppe concernera la suite des participations appelées par le SDEPA pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

La répartition 2017 des grands projets communaux

Projets structurants gérés en AP/CP – nouvelles propositions	3 147 577
<i>AP 20 - Travaux sur le littoral</i>	22 700
<i>AP 21 - Restructuration bâtiments scolaires</i>	400 000
<i>AP 25 - Participations construction logement social</i>	68 500
<i>AP 32 - Extension Ur Yoko</i>	40 000
<i>AP 33 - Réhabilitation fronton municipal</i>	970 072
<i>AP 34 - Extension Gymnase Ravel</i>	0
<i>AP 35 - Réalisation ALSH</i>	110 000
<i>AP 36 - Ederbidea</i>	70 000
<i>AP 37 - Aménagement du centre historique</i>	1 301 305
<i>AP 38 - Pôle Culturel</i>	135 000
<i>AP 39 - Signalétique</i>	30 000

Les grands projets communaux s'articulent autour des opérations suivantes :

- AP21 «restructuration des bâtiments scolaires» : enveloppe financière consacrée pour l'aménagement des anciens logements de fonction de l'école Urdazuri en espace mutualisé pour les associations,
- AP25 «participation à la construction du logement social» : enveloppe financière prévisionnelle affectée pour le 3% social. Ajouté aux 100 000 € de la réhabilitation d'Ichaca, c'est une somme de près de 170 000 € qui est affectée par la Ville à la réalisation de logements sociaux.
- AP33 «fronton» : les travaux du fronton touchent à leur fin. La totalité des travaux seront à payer sur l'exercice budgétaire 2017.
- AP35 «ALSH» : cette opération de réhabilitation et d'extension du pôle petite enfance devrait rentrer en phase opérationnelle avant la fin de l'année 2017. Les crédits correspondent au paiement de la maîtrise d'œuvre et des premiers travaux.
- AP36 «Ederbidea» : après la Véloroute qui s'est achevée en 2015, la Commune s'est engagée avec d'autres maîtres d'ouvrages publics franco-espagnols dans la continuité du projet de mobilité douce à savoir le projet Ederbidea. Une première tranche de travaux pourrait être lancée avant la fin de l'année 2017.
- AP37 «aménagement du centre historique» : les travaux lancés en fin d'année 2016 devraient toucher à leur fin mi avril pour les Erables et la promenade Jacques Thibault. Des crédits ont été prévus pour la mise en œuvre de bornes escamotables au niveau de la place Louis XIV.
- AP38 «Pôle Culturel» : l'étude de faisabilité poursuivra son déroulé et une enveloppe supplémentaire de 50 000 € est déployée pour assurer la démolition des préfabriqués présents sur le site d'Harriet Baita.
- AP39 «signalétique» : il s'agit là d'une création d'AP suite à la fin de l'étude de signalisation en 2016. Un plan d'actions sur 3-4 ans sera décliné pour un montant global de 400 000 €.

Les recettes d'investissement 2017

Recettes d'investissement (en euros)	TOTAL BP2016	TOTAL BP2017
Ressources propres d'investissement	1 192 703,00	1 586 886,33
Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00	682 811,33
FCTVA	632 703,00	424 075,00
Taxe d'aménagement/TLE	560 000,00	480 000,00
Cessions d'actifs*	0,00	0,00
Ressources externes d'investissement	2 845 862,40	3 988 401,70
Produit des amendes de police	1 330 000,00	400 000,00
Subventions d'équipement	536 220,60	631 165,63
Places de stationnement manquantes	0,00	0,00
<i>dont SCI Néretzat</i>	0,00	0,00
Participations pour voirie et réseaux	0,00	0,00
Emprunts	979 641,80	2 957 236,07
Autres ressources	101 270,00	50 000,00
Total recettes réelles d'investissement	4 139 835,40	5 625 288,03

Financement du besoin d'investissement 2016

FCTVA en baisse en raison des modalités de calcul

TA recalée en fonction du réalisé 2016

Amendes de police 2017 recalibrées à un niveau conforme

Un niveau de subventions d'investissement prévisionnel à ce jour

Emprunt prévisionnel de 2,9M€ à ajuster en fin d'année en fonction:
 - Du niveau de réalisation des équipements
 - Des nouvelles subventions d'inv.

Je précise que, dans ce budget, ne sont prises en compte que les réponses concrètes, écrites.

Les recettes réelles d'investissement 2016 s'élèvent à 5 625 288,03 € dont 682 811,33 € d'excédent de fonctionnement capitalisé affecté au financement du besoin d'investissement 2016. Les autres recettes réelles d'investissement sont constituées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, du produit des amendes de police et des subventions d'équipement.

Sur les 631 165,63 €, 202 340,63 € sont des reports de recettes 2016. Le solde est constitué des nouvelles subventions :

- fronton : 99 000 € du Conseil Départemental 64
- Aménagement durable des stations balnéaires de Guéthary et St Jean de Luz : 21 000 € de l'Etat
- Ederbidea : 184 875 € dont 165 750 € de l'Europe (fonds FEDER) et 19 125 € du CD64
- Logement social : participation de l'Agglomération au financement du logement social pour 20 550 €
- Voirie : 18 000 € pour l'aménagement sécuritaire de Ximista
- Accessibilité des points d'arrêts de transport : 48 750 €
- Création de nouvelles toilettes publiques à proximité de la halte routière avec une participation de l'Agglomération de 29 165 €

Le budget annexe camping municipal

Vue générale

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL en euros	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	338 700,00	334 800,00	71 117,35	892,96	409 817,35	335 692,96
Opérations d'ordre	71 117,35	0,00	0,00	71 117,35	71 117,35	71 117,35
Opérations de l'exercice (A)	409 817,35	334 800,00	71 117,35	72 010,31	480 934,70	406 810,31
Résultats reportés N-1 (B)		75 017,35	892,96		892,96	75 017,35
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	409 817,35	409 817,35	72 010,31	72 010,31	481 827,66	481 827,66

Le budget annexe du Camping Municipal totalise des inscriptions budgétaires totales pour un montant de 481 827,66 € :

- dont 409 817,35 € en section d'exploitation,
- dont 72 010,31 € en section d'investissement.

Les recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	#DIV/0!
70 - Produits annexes	3 000,00	4 800,00	60,0%
75 - Autres produits de gestion	296 000,00	330 000,00	11,5%
77 - Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	-100,0%
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	300 000,00	334 800,00	11,6%
042 - Recettes d'ordre	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION hors report antérieur	300 000,00	334 800,00	11,6%
002 - Excédent antérieur reporté	61 389,92	75 017,35	22,2%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION AVEC 002	361 389,92	409 817,35	13,4%

Hausse de la fréquentation

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +11,6% entre le BP et le BP2017. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse envisagée de la fréquentation sur le Camping.

Les dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
011 - Charges à caractère général	223 900,00	220 600,00	-1,5%
012 - Charges de personnel	102 100,00	116 000,00	13,6%
65 - Autres charges de gestion	1 100,00	1 100,00	0,0%
66 - Charges financières	0,00	0,00	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	6 663,00	1 000,00	-85,0%
S/T DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	333 763,00	338 700,00	1,5%
042 - Dépenses d'ordre entre sections	10 000,00	10 000,00	0,0%
023 - Virement à la section d'investissement	17 626,92	61 117,35	246,7%
S/T DEPENSES D'ORDRE	27 626,92	71 117,35	157,4%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	361 389,92	409 817,35	13,4%

Maintien du 011

Hausse en raison d'un recrutement fin 2016

Concernant les dépenses réelles d'exploitation, celles-ci sont en augmentation de +1,5% et s'expliquent par un personnel plus important affecté à l'entretien du camping. Pour mémoire, en fin d'année 2016, la Municipalité avait délibéré pour prolonger le contrat d'un équipier du directeur du Camping pour l'assister dans les missions d'exécution quotidiennes du camping. L'année 2017 est donc impactée avec cet agent en année pleine.

Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/17
Projet en AP/CP "Réhabilitation bloc sanitaire"	0,00	48 617,35	#DIV/0!
21 - Acquisitions corporelles (hors opérations)	46 491,45	22 500,00	-52%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT(A)	46 491,45	71 117,35	53%

Acquisition de barbecues et travaux de rénovation de la salle polyvalente

040 - Dépenses d'ordre	0,00	0,00	#DIV/0!
S/T Dépenses d'ordre d'investissement (B)	0,00	0,00	#DIV/0!

Suite réflexion sur le projet d'aménagement du camping

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT hors déficit d'investissement reporté (C=A+B)	46 491,45	71 117,35	53%
--	------------------	------------------	------------

001 - Déficit d'investissement N-1 reporté (D)	0,00	892,96	#DIV/0!
--	------	--------	---------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (C+D)	46 491,45	72 010,31	55%
--	------------------	------------------	------------

Les dépenses réelles d'investissement connaissent une évolution à la hausse en raison d'une part des investissements courants à réaliser (acquisition de barbecues et de matériels extérieurs et réaménagements de la salle polyvalente) et d'autre part du projet de réhabilitation des équipements structurants du camping.

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
1068- Excédent d'exploitation capitalisé	0,00	892,96	#DIV/0!
10 - Dotations	0,00	0,00	#DIV/0!
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	#DIV/0!
16 - Emprunts	0,00	0,00	#DIV/0!
S/T RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT(E)	0,00	892,96	#DIV/0!

040 - Recettes d'ordre entre sections	10 000,00	10 000,00	0%
021 - Virement de la section d'exploitation	17 626,92	61 117,35	247%
S/T Recettes d'ordre d'investissement (F)	27 626,92	71 117,35	157%

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors excédent d'investissement reporté (G=E+F)	27 626,92	72 010,31	161%
---	------------------	------------------	-------------

001 - Excédent d'investissement reporté (H)	18 864,53	0,00	-100%
---	-----------	------	-------

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (G+H)	46 491,45	72 010,31	55%
--	------------------	------------------	------------

Les recettes réelles ne sont composées que de l'excédent d'exploitation capitalisé. Les autres écritures étant des mouvements d'ordre.

Le budget annexe jardin botanique

Vue générale

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	119 053,45	115 200,00	0,00	0,00	119 053,45	115 200,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice (A)	119 053,45	115 200,00	0,00	0,00	119 053,45	115 200,00
Résultats reportés N- 1 (B)		3 853,45			0,00	3 853,45
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	119 053,45	119 053,45	0,00	0,00	119 053,45	119 053,45

La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
011 - Charges à caractère général	23 175,81	24 053,45	3,8%
012 - Charges de personnel	94 700,00	95 000,00	0,3%
S/T DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	117 875,81	119 053,45	1,0%
042 - Dépenses d'ordre entre sections	0,00	0,00	#DIV/0!
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	#DIV/0!
S/T DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	#DIV/0!

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	117 875,81	119 053,45	1,0%
---	-------------------	-------------------	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
70 - Produits annexes	15 530,00	18 000,00	15,9%
74 - Dotations et participations	17 100,00	16 200,00	-5,3%
75 - Autres produits de gestion	81 000,00	81 000,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	113 630,00	115 200,00	1,4%

042 - Recettes d'ordre	0,00	0,00	#DIV/0!
------------------------	------	------	---------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors report antérieur	113 630,00	115 200,00	1,4%
---	-------------------	-------------------	-------------

002 - Excédent antérieur reporté	4 245,81	3 853,45	-9,2%
----------------------------------	----------	----------	-------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC 002	117 875,81	119 053,45	1,0%
--	-------------------	-------------------	-------------

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP2017 restent maîtrisées par rapport au BP2016 : +1%

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une légère amélioration du fait notamment de la hausse de fréquentation attendue.

Le budget annexe ZAC Alturan

Vue générale

BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN en euros	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4,31	308 685,18	0,00	0,00	4,31	308 685,18
Opérations d'ordre	594 156,62	308 685,18	308 685,18	594 156,62	902 841,80	902 841,80
Opérations de l'exercice (A)	594 160,93	617 370,36	308 685,18	594 156,62	902 846,11	1 211 526,98
Résultats reportés N-1 (B)	23 209,43		285 471,44		308 680,87	0,00
Restes à réaliser (RAR) (C)					0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (A+B+C)	617 370,36	617 370,36	594 156,62	594 156,62	1 211 526,98	1 211 526,98

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
67 - Charges exceptionnelles (arrondis de TVA)	4,31	4,31	0,0%
S/T DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4,31	4,31	0,0%
042 - Dépenses d'ordre entre sections	594 156,62	594 156,62	0,0%
S/T DEPENSES D'ORDRE	594 156,62	594 156,62	0,0%
002 - Déficit antérieur reporté	23 209,43	23 209,43	0,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AVEC 002	617 370,36	617 370,36	0,0%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
70 - Produits des services, du domaine et ventes (vente de terrains aménagés)	308 685,18	308 685,18	0,0%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	308 685,18	308 685,18	0,0%
042 - Recettes d'ordre (constatation lot achevé)	308 685,18	308 685,18	0,0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	617 370,36	617 370,36	0,0%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
-	0,00	0,00	#DIV/0!
S/T DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	#DIV/0!
040 - Dépenses d'ordre entre sections (Constatation lots achevés)	308 685,18	308 685,18	0,0%
S/T DEPENSES D'ORDRE	308 685,18	308 685,18	0,0%
001 - Déficit antérieur reporté	285 471,44	285 471,44	0,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVEC 001	594 156,62	594 156,62	0,0%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP2016	BP2017	Evolution BP16/BP17
-	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	#DIV/0!
040 - Recettes d'ordre (annulation stock initial et sortie du stock du lot vendu)	594 156,62	594 156,62	0,0%
S/T RECETTES D'ORDRE	594 156,62	594 156,62	0,0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	594 156,62	594 156,62	0,0%

Ce budget n'étant pas clôturé, il convient de prévoir les mêmes écritures que celles du budget primitif 2016.

M. Duclercq

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe Herri Berri, comme je l'ai fait lors du débat d'orientations budgétaires, saluer la qualité du travail de préparation de ces documents, qui facilite vraiment le travail de l'élu.

Le groupe Herri Berri fera une intervention à deux voix, mais avant d'aller sur mon propos général, je voudrais juste revenir sur l'un de vos propos, M. le Maire, lorsque vous avez évoqué une gestion avisée du patrimoine communal, donc en gros des cessions d'actifs. Il ne me semble pas qu'elles aient été budgétisées.

M. le Maire

Non, je les ai évoquées, j'ai dit qu'il faudra bien un jour y arriver car elles ne sont pas budgétisées, ni en recettes. Mais de toute façon, si cela devait se faire, cela serait abordé en conseil municipal puisqu'il s'agit d'une vente de patrimoine.

M. Duclercq

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'ensemble du budget primitif que vous nous soumettez mais un volet a plus particulièrement retenu notre attention, en tout cas la mienne, celui des recettes d'investissement. En l'examinant minutieusement, une expression nous est venue à l'esprit : quadrature du cercle.

Quadrature du cercle pour une équation difficile à résoudre, celle de l'équilibrage d'un budget que l'on voudrait ambitieux au niveau des choix d'investissement, tout en disposant des moyens de financement nécessaires, le tout en préservant les fondamentaux de l'équilibre financier.

Concernant ce dernier point, au cours du DOB, vous vous réjouissiez à juste titre, M. le Maire, de constater que lors du dernier exercice budgétaire, la Ville avait, grâce au double effet d'une épargne brute maintenue et d'une baisse de l'encours de dette, présenté un ratio de désendettement qui commençait à devenir acceptable après des années de flirt avec la ligne rouge. Ce constat était hélas atténué par un chiffre beaucoup plus inquiétant : celui de la variation du fonds de roulement de la Ville qui s'est dégradé de plus de 2 millions. Que signifie ce chiffre, qui prend tout son sens ici? Tout simplement qu'au moment de partir dans la course au bouclage du budget d'investissement, on part avec un handicap de 2 millions. Dit autrement, si on veut reconstituer l'équilibre de départ, il faudra trouver 2 millions de recettes supplémentaires.

Les recettes, venons-y : quelles sont-elles et que prévoyons-nous? La première, la plus vertueuse est l'autofinancement. Si on examine vos projections, la Ville envisage de dégager un excédent brut courant – c'est-à-dire les recettes courantes moins les dépenses courantes prévisionnelles - un peu au-dessus de 2 millions. Pour rappel, cet excédent était de 2,8 millions en 2016 et 3,2 millions en 2015. Cette baisse importante s'explique avant tout par une baisse de recettes plus forte que le ralentissement des dépenses. Dans un contexte de diminution de la DGF et de pertes de financements liés à des transferts de compétences, vous avez fait le choix, louable au demeurant, de ne pas toucher à la fiscalité qui en constitue le moteur principal. Nous vous avons, quant à nous, suggéré une piste de hausse plus ciblée et avec une destination précise largement évoquée lors du dernier conseil municipal et sur laquelle je ne m'attarderai pas. Baisse donc de l'excédent brut courant et baisse derrière de l'épargne brute c'est-à-dire de l'autofinancement qui s'établirait, selon vos prévisions, à 1,5 millions, à savoir un million de moins que le réalisé 2016. Ce premier poste apparaît pour le moins poussif pour ne pas dire inquiétant.

Le deuxième poste de recettes, la plus révélatrice d'ailleurs d'une politique d'investissement dans la durée, est celle du fonds de compensation de la TVA. La Ville récupère en N+2 le montant de la TVA qu'elle a supporté en N au titre de son effort d'investissement. Dit autrement, plus la Ville a investi en N, plus elle récupère de TVA en N+2. Que constatons-nous ici? Que nous allons percevoir une somme de 424.000 € - celle-là est certaine - contre 632.700 € l'année dernière et 1.043.170 € il y a deux ans. Cet effet retard est particulièrement douloureux pour nos finances cette année.

Le troisième moteur – je vais l'évoquer de manière plus anecdotique mais il n'est quand même pas négligeable - est celui des amendes de police. On s'était étonné de leur bond historique il y a deux ans. L'année dernière on est revenu à un montant de 400.000 € et, même si on peut secrètement espérer quelques bonnes nouvelles sur ce chapitre, vous reconduisez prudemment le même niveau. Donc ni hausse ni baisse. Il en ira de même pour le produit de la taxe d'aménagement prudemment maintenu à 480.000€.

Que reste-t-il? Les subventions. Là, on rentre dans un domaine plus fluctuant qui est fonction à la fois de la tendance du moment, qui n'incite guère à l'optimisme, et des opportunités à saisir au vu des projets défendus. Vous visez une nette amélioration par rapport à une année dernière quasi-vierge – au niveau des réalisations en tout cas, des subventions réellement accordées - mais qui marque le retour à un niveau normal autour de 630.000 €.

Si on se résume, avec toutes les précautions d'usage liées au caractère prudent de certaines de vos prévisions, beaucoup de postes en baisse, peu en hausse et, au total, si on fait les comptes, une baisse de 14% par rapport au réalisé 2016 soit près de 600.000 €. Comme pourrait le dire un de mes voisins «le chat est maigre», surtout avec le besoin de financement de 2 millions. Comment faire alors? Une solution : l'emprunt, qualifié d'équilibre en tant que tel, que vous avez prévu d'un montant inédit de 2,9 millions, qui va dégager un fonds de roulement certes de 900.000 €. Mais on se retrouve alors dans cette fameuse quadrature : si j'emprunte, je regagne certes un peu de marge supplémentaire mais je dégrade mes fondamentaux d'équilibre financier, à savoir une augmentation de l'encours de 1,9 millions – si je déduis le remboursement de l'année - et un ratio de désendettement qui replonge dans la zone dangereuse des 11-12 ans.

Que reste-t-il alors au vu de vos prévisions pour équilibrer le tout? Une dernière piste peut-être, celle pudiquement qualifiée de «niveau d'exécution des dépenses». Dit autrement, des investissements annoncés mais finalement non réalisés. Vous l'évoquez à demi-mot d'ailleurs quand vous parlez de l'emprunt qui je cite *«ne sera réalisé qu'en fin d'année au regard du niveau d'exécution des dépenses d'investissement, de nouvelles subventions et des marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement»*.

L'an dernier, vous vous réjouissiez, M. le Maire, d'un taux de réalisation «historique» de 65%. Si l'on se projette avec vos données chiffrées incluant l'emprunt qui va dégrader, je le rappelle, l'équilibre financier, qu'en sera-t-il selon vous cette année?

M. Lafitte

Juste avant de commencer mon intervention, je m'associe à ce qu'a dit M. Duclercq concernant la qualité des documents présentés. Et concernant l'intervention de Mme Ithurria qui souligne dans le budget le fait d'être honnête, je ne sais pas si on doit la remercier ou la féliciter car, par les temps qui courent, l'honnêteté est une vertu!

Je vais détailler le vote du groupe Herri Berri par chapitres en fonctionnement et en investissement.

En fonctionnement, au niveau des recettes, je ne vais pas être redondant avec ce qu'a dit M. Duclercq et ce que va peut-être développer plus tard M. Etcheverry-Ainchart, mais en gros vous n'avez pas voulu M. le Maire saisir une opportunité votée par le Parlement en fin d'année 2016 permettant d'actionner un levier fiscal à destination des recettes de fonctionnement. Dans le contexte budgétaire actuel, et au regard de la politique à destination du logement accessible à tous dans notre ville, c'est pour nous une faute!

Nous allons nous abstenir sur les dépenses en fonctionnement. Pourquoi? Parce que dans ce chapitre apparaît la subvention à destination de «Saint Jean de Luz Animations et Commerces» qui va reprendre une partie des attributions de l'ex office de tourisme. La hauteur de cette subvention, bien que revue à la baisse, nous pose problème, ceci expliquant notre vote; nous développerons celui-ci lors de la délibération concernant le budget primitif de Saint Jean de Luz Animations et Commerces, c'est à venir.

Par ailleurs, et pour la première fois, nous notons une baisse des subventions à destination des associations (page 15 de votre document = -1,6%). Pour la justifier, vous nous dites que cela correspond aux demandes de celles-ci; pour en commission, assister à leur répartition, je peux témoigner qu'elles sont – et en fonctionnement et en spécifique - souvent retoquées sur des critères pris dans leurs dimensions les plus restrictives avec une volonté claire de maximaliser les économies sur ce poste.

En recettes, M. Duclercq a développé notre point de vue, je ne le reprends donc pas.

En investissement, nous allons voter non. Sur ce chapitre, nous pensons que les dépenses pour l'amélioration du cadre de vie auraient dû prendre en compte d'une façon prioritaire pour nous des points touchant à la sécurité des luziens.

C'est vrai que lorsqu'on est dans un contexte budgétaire contraint, avec ses effets de coups de ciseaux, ces diminutions de subventions, on peut s'attendre à une hiérarchisation stricte de vos choix budgétaires. On ne les partage pas sur ce point, ce qui explique notre vote négatif sur l'investissement.

Quelques points touchant à la sécurité :

- L'aménagement de la plaine des sports de Chantaco (son accès ainsi que la circulation à l'intérieur de celle-ci). En l'occurrence, il s'agit de plusieurs centaines d'enfants et leurs éducateurs dont la sécurité en ce lieu est loin d'être optimale; jusqu'à présent il n'y a pas eu d'accident grave, ne l'attendons pas pour sécuriser l'ensemble du site.

- La sécurisation de la vieille route de Saint Pée maintenant quasiment urbanisée en continu jusqu'à Alturan et desservant en bout de parcours des quartiers de Saint Pée sur Nivelle en plein essor démographique ou économique.

- La problématique de la vitesse sur l'avenue du Commandant Passicot où s'est récemment produit un accident mortel. Cela devrait, à tout le moins, interroger quant aux solutions à envisager pour casser la vitesse trop souvent excessive des véhicules l'empruntant.

- L'aménagement sécuritaire de l'allée Ximista menant au quartier Elgar qui, près de cinq ans après son inauguration voit les 190 logements sociaux desservis par une voie indigne et non adaptée au trafic généré.

- La pertinence du sens de l'avenue Chauvin Dragon devrait être réexaminée, ce sens conduisant en partie à l'engorgement du rond-point des Pyrénées, cause d'accrochages et d'engorgement de circulation. Un principe d'aménagement routier pose que l'accès à un rond-point doit se faire à faible vitesse et que sa sortie ne doit pas être entravée ou ralentie; il est clair qu'en l'espèce ce principe n'est pas appliqué.

Le deuxième volet que vous développez concerne la phase opérationnelle des grands travaux communaux. Selon nous, il manque au moins deux problèmes majeurs que rencontrent les luziens dans leur vie quotidienne et qui ne sont pas traités à la hauteur de leur acuité :

- Le logement : vous inscrivez 68.500 € en faveur du logement social. Pour nous, je reprends l'expression «le chat est maigre» sur cette ligne budgétaire. Rappelons que vous avez récupéré avec la surtaxe de 20 % une somme de 420.000 € ou 460.000 € de mémoire.

- Pour terminer, la circulation et le stationnement : aucune opération significative n'est dédiée à la prise en compte de ce problème, et encore moins à un début de résolution, si ce n'est la Véloroute Ederbidea que l'on va voter sans problème, mais qui n'est pas un dossier de fond, on est dans le ludique. Alors pour expliquer cette carence, de deux choses l'une : ou bien vous pensez que le problème n'existe pas ou vous pensez qu'il relève de la fatalité; dans les quelques mois d'été et de grands week-end à venir, les luziens apprécieront!

J'ai une dernière requête en deux mots au nom du groupe Herri Berri sur ce problème des travaux : il s'agit de la gare VFDM d'Erromardie qui a été repeinte pour l'été, je suppose que le travail a été effectué en régie. Côté peintures, parfait, rien à dire, belle allure retrouvée de ce bâtiment. Par contre, avant les travaux, présence en façade le long de la terrasse d'un rail, témoin du passé ferroviaire du bâtiment. Après les travaux, M. le Maire, disparition du rail qui a dû être, dans le meilleur des cas, coulé dans la chape de ciment de la terrasse refaite. C'était sur notre commune au moins l'ultime trace de la ligne ferroviaire des années 30 utilisée par un tortillard qui reliait le sommet de la Rhûne à Biarritz. C'est une part de notre patrimoine qui disparaît, coulée dans le béton. Voici la requête : le rail est certainement à la gare ce que le costume est à l'homme politique, c'est un vrai marqueur d'identité. M. le Maire : comme un autre a rendu son ou ses costumes, rendez à la gare d'Erromardie son rail.

M. le Maire

Je ne vous répondrai même pas, tellement l'allusion est ridicule.

M. Badiola

Je n'ai pas très bien compris votre intervention M. Lafitte à propos de la plaine des sports de Chantaco?

M. Lafitte

Selon nous, l'accès est à sécuriser, sur la route qui vient de Saint Jean vers Chantaco, quand on rentre dans le parc, on casse la vitesse, et on rentre à droite.

M. Badiola

Il faudrait aller voir les jeunes s'entraîner un peu, parce que cela a été changé tout ça. Les voitures ne passent plus à cet endroit et se garent toutes devant le gymnase.

M. Lafitte

A l'avenir, vous allez revoir cet accès?

M. le Maire

Non, pas du tout, l'entrée se fait du côté du collège.

M. Lafitte

C'est une excellente nouvelle, cela n'a pas été évoqué en commission travaux.

M. le Maire

Il faut faire un peu de terrain, M. Lafitte.

M. Lafitte

N'empêche qu'il faudra revoir également la circulation à l'intérieur de la plaine de Chantaco. Et l'accès est refait depuis quand?

M. Badiola

Depuis février, au retour des vacances scolaires.

M. Lafitte

Je prends acte, et c'est très bien. Par contre, la circulation et le stationnement dans la plaine de Chantaco seront à reprendre, je suppose une fois les travaux des vestiaires réalisés.

M. le Maire

Si c'était nous qui avons fait une telle erreur.

M. Lafitte

Il ne s'agit pas d'une erreur, c'est un défaut d'information en commission de travaux. Je rappelle qu'il n'y a pas de compte-rendu en plus.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres interventions?

M. Vanderplancke

J'avoue que je ne suis plus très sûr du point de l'ordre du jour. Mme Ithurria a été interrompue alors qu'elle n'avait pas terminé je crois.

M. le Maire

Nous en sommes à l'étude du budget primitif, sans les annexes.

M. Vanderplancke

Nous sommes bien d'accord, cela arrive. Je vais être très synthétique.

Sur le budget primitif, nous nous abstenons, non pas pour des motifs techniques mais pour des raisons politiques. Je vais énumérer très rapidement les trois motifs, sinon il y aurait des redites, et nous avons déjà abordé ces réserves au moment du débat d'orientations budgétaires, cette année comme la précédente.

Premier point : sur les grands projets structurants, vous avez annoncé 3,2 millions de dépenses dont 1,3 million rien que pour le centre-ville. Il est évident que nous souhaiterions que ces projets structurants soient davantage hiérarchisés, nous pensons que l'ère du saupoudrage, vu les contraintes budgétaires, c'est terminé. Et nous aimerions aussi bien sûr que ces projets soient explicités.

Deuxième point : nous regrettons, et nous ne sommes pas les seuls, que vous n'ayez même pas mis en place cette année, alors que vous en aviez l'opportunité, une augmentation – qui aurait été légère parce que progressive – de la surtaxation des résidences secondaires. Compte tenu de l'urgence qu'il y a à développer une politique de logement volontariste à Saint Jean de Luz comme sur la côte basque dans ce domaine, et compte tenu des faibles sommes que vous y consacrez dans le budget, nous aurions été vraiment prêts à discuter du taux de cette surtaxe, pas forcément de la monter à 60 % d'emblée, mais au moins un geste politique significatif qui aurait permis d'augmenter les ressources de la ville et de faire plus de choses pour le logement.

Enfin, troisième point : cela a été déjà longuement explicité par un collègue donc je ne vais pas y revenir trop longtemps, il s'agit de l'importance de l'emprunt d'équilibre que vous envisagez et qui nous a interpellé. Malheureusement, nous pensons aussi que, dans la pratique, dans la mise en œuvre du budget, on soit confronté à des surprises. Je ne vous fais pas de procès d'intention, je ne dis pas que vous n'allez pas réaliser vos investissements mais j'entends dire que vous allez vendre des choses. On ne nous dit pas quoi, on ne nous dit pas comment, mais je suis prêt à parier que cela suscitera beaucoup de controverses. Ne serait-ce que pour cela, je préfère prendre acte et ne pas approuver le budget en l'état.

M. le Maire

Sur le cadre général, et en réponse à M. Duclercq, je vous l'accorde, ce n'est pas un budget facile. C'est vrai que nous avons des recettes difficiles, que nous arrivons de moins à moins à trouver des subventions auprès des partenaires habituels, que ce soit la Région ou le Département – l'Etat n'en parlons même pas – donc l'équilibre du budget est extrêmement difficile à trouver, je le reconnais, je suis entièrement d'accord avec vous.

Nous avons estimé que, pour les investissements que nous avons à faire, nous n'avons pas besoin d'augmenter les impôts des luziens cette année. Mais je ne peux vous garantir la même chose pour les années suivantes. Je n'ai d'ailleurs jamais dit que je me privais totalement d'augmenter légèrement la surtaxe sur les résidences secondaires, comme je ne m'empêche pas de vous proposer une augmentation d'impôts l'année prochaine ou l'année suivante. Cette année, nous avons un rythme d'investissement qui nous permet encore d'équilibrer ce budget, certes «au chausse-pied», je suis d'accord. Je vois les mêmes chiffres que vous, et je fais les mêmes analyses que vous, mais on peut cette année vous proposer ce budget ayant un équilibre d'investissement avec un emprunt, et un équilibre de fonctionnement permettant de faire quelques économies, car c'est également ce qui nous est demandé, et tout cela sans augmenter les impôts.

Vous m'interrogez ensuite sur les voies de circulation et la sécurité, nous sommes tout de même sensibles au sujet sur l'ensemble de la commune. Vous citez deux ou trois rues, nous avons une vue plus générale de Saint Jean de Luz, nous ciblons les points difficiles en priorité, tout en entretenant l'ensemble des voies. Nous avons rénové l'ensemble du quartier Urdazuri, en facilitant notamment l'accessibilité et les déplacements piétonniers, tout le pourtour des halles est actuellement en cours de réaménagement afin de faciliter l'accès et la sortie du parking souterrain de manière sécurisée, la circulation du boulevard Victor Hugo a été repensée, ainsi que d'autres réalisations. Nous sommes extrêmement sensibles à la sécurité, c'est tellement vrai que vous n'avez même pas vu que la sécurisation du stade de Chantaco était effective. Et tant mieux, cela veut dire que le résultat est obtenu sans trop d'impact ou de gêne.

M. Lafitte

Je me répète encore une fois : on ne dit pas que vous ne faites rien. Nous avons listé les éléments touchant à la sécurité qui nous semblent importants.

M. le Maire

Vous savez bien que vos priorités et les nôtres sont quelque fois différentes.

M. Lafitte

Au sujet des Erables, vous êtes au point sur la partie embellissement du site mais pas forcément sur la partie sécurité.

M. le Maire

Pas du tout.

M. Lafitte

Mais bien sûr, c'est le centre-ville qu'il faut exposer, c'est la vitrine, bon très bien. Mais nous pointons du doigt d'autres endroits : la sécurité de la route jusqu'à Alturan.

M. le Maire

Laquelle?

M. Lafitte

La vieille route de Saint Pée.

M. le Maire

C'est une voie départementale.

M. Lafitte

Mais vous pouvez peser également dans les décisions auprès du conseil départemental.

M. Irigoyen

On les rencontre régulièrement.

M. Lafitte

Les luziens se rendent compte que cette route est dangereuse, il suffit de lire la presse et on se rend compte du nombre d'accidents. Idem pour Ximista, rien n'est fait, c'est à venir, Ximista c'est 150 mètres d'en bas de la côte jusqu'à l'entrée d'Elgar. Vous la faites cette route ?

M. le Maire

Ce n'est pas l'allée Ximista qui est la plus dangereuse, c'est peut-être le croisement en bas.

M. Lafitte

Oui, c'était annoncé, mais on ne le voit pas venir.

M. le Maire

Il va venir. Jusqu'à présent, nous n'étions pas propriétaires de l'assiette foncière, donc nous ne pouvions pas y toucher.

M. Lafitte

Et la baisse des subventions aux associations estimée à 1,6 %?

Mme Ithurria

Non, elles ne sont pas en baisse.

M. Lafitte

On est dans la langue de bois admirable.

Mme Ithurria

Non, pas du tout. Remarquez que ce qui n'est pas donné aux associations a été donné au social.

M. Lafitte

C'est le même discours qui va être fait pour le forfait scolaire également, on en parlera un peu plus tard. En commission, on voit bien comment ce poste-là est maximalisé en économie.

M. le Maire

Soyons raisonnables, vous comme nous, et montrons aux associations qu'il faut être raisonnable. A un moment donné, on ne peut pas faire de la surenchère perpétuelle même si on est dans l'opposition. On se rend compte que c'est un budget difficile, à la fois en fonctionnement et à la fois en investissement, on fait des choix qu'on peut pratiquement tous partager. C'est facile d'aller voir les associations et de leur dire : je suis dans l'opposition et je vais dire à la majorité de mettre plus de sous. La ficelle est grosse.

M. Lafitte

Pas du tout! On reprend votre affichage qui dit que vous maintenez : depuis cinq ans, on est en euros constants, et là on est à moins 1,6 %, c'est tout.

Mme Ithurria

On n'a pas une volonté de baisser les subventions aux associations.

M. Lafitte

Vous avez une volonté de maximaliser les économies sur ce poste. Et cela se traduit par moins 1,6%. Mais lisez vos documents, c'est écrit page 15.

Mme Ithurria

Dans ce document n'est pas chiffré tout ce que l'on met à disposition des associations : les locaux, le personnel, le matériel. Juste une petite précision pour M. Duclercq concernant le remboursement FCTVA 2017, c'est l'année 2015 qu'il faut prendre en compte et c'est l'année où on a le moins investi. On a quand même, entre 2014 et 2016, investi sur nos fonds propres 12 millions d'euros. Et là il s'agit du remboursement de la TVA de l'année 2015.

M. Duclercq

D'année en année, c'est le reflet de l'effort de l'investissement passé.

M. le Maire

Bien sûr, si on investit moins, on aura moins de FCTVA.

M. Duclercq

C'est ce que j'appelle l'effet retard.

M. le Maire

Et on aura moins d'amortissement.

M. Duclercq

Exactement.

M. le Maire

Mais il faudra donner plus aux associations, et toujours plus.

M. Lafitte

Et pour le rail?

M. le Maire

C'est d'une telle bassesse que je ne vous réponds pas.

A propos du budget du jardin botanique, je vous fais remarquer les animations qui s'y déroulent, qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus intéressantes.

M. Vanderplancke

Vous me donnez l'occasion de faire une petite remarque. Je suis d'accord avec vous sur le fait que le jardin botanique est un élément d'attraction très positif et que la qualité des animations est grande. Personnellement, nous en avons un peu parlé en commission, je trouve regrettable qu'il y ait un droit d'entrée – je ne sais pas si c'est faisable d'y renoncer – mais si à long terme on arrivait à le financer autrement, ce serait une bonne chose.

M. le Maire

C'est comme d'augmenter les subventions aux associations, c'est pareil.

M. Vanderplancke

Je vous explique mon intervention. Je vois dans certaines grandes institutions, à Irun par exemple, des ventes organisées dans la maison d'accueil, comme chez nous à Paul Jovet, donc peut-être cela pourrait-il combler les entrées? On fait allusion à la qualité des animations donc cela me donne l'occasion d'en parler.

Comme je fais un peu de terrain, je vous signale que, jouxtant le jardin botanique, il y a quelque chose qui était censée devenir un jour le jardin botanique, une grande descente herbeuse avec des pièces d'eau, et que ce que l'on y rencontre le week-end devient de plus en plus étonnant : il y a des gens qui campent, il y a des ânes, et franchement c'est surprenant.

M. le Maire

Où exactement? Le jardin botanique est clôturé. Donc ce n'est pas dans le jardin.

M. Vanderplancke

Oui, on est bien d'accord, c'est dans la partie herbeuse qui est le long du jardin botanique qui descend, parallèlement au littoral, où se situent différents bassins qui aujourd'hui sont un peu comblés d'ailleurs mais qui avaient vocation, à l'époque de M. Bost, de devenir partie intégrante du jardin botanique. C'est vraiment un endroit de Saint Jean de Luz qui se dégrade, je suis désolé de vous le faire remarquer. Donc, ce week-end, il y avait un squatteur visiblement, il y avait même un âne.

M. le Maire

C'est un pèlerin de Compostelle avec son âne.

M. Vanderplancke

Pèlerin ou pas, ce n'est pas très joli.

M. le Maire

Merci de le signaler, on aurait pu ne pas le voir. Mais je peux vous garantir que la police municipale intervient dès que ce genre de squat est signalé.

M. Vanderplancke

Pour l'aménagement du parc, je trouve que c'est un peu regrettable juste à côté du jardin botanique.

M. le Maire

Je ne comprends pas précisément de quel endroit vous parlez.

M. Vanderplancke

Il y a un petit vallon, avec plein de pièces d'eau successives, franchement il y a quelques années cela ressemblait encore à des pièces d'eau, maintenant c'est rempli de boue, et cela devient un peu dégoûtant.

M. le Maire

Merci pour l'information, on pourra en reparler précisément après la séance.

M. Duclercq

Je voudrais faire une petite remarque concernant le budget de la ZAC Alturan. A-t-on une idée de la date à laquelle on pourra boucler ce budget?

M. le Maire

Non, nous n'avons aucune visibilité là-dessus. J'ai relancé des discussions concernant le chenil et nous sommes toujours en réflexion sur le sujet.

N° 4 – FINANCES

Budget primitif 2017 : fixation des taux des impôts locaux

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Il convient de fixer les taux des trois taxes locales qui s'appliqueront aux bases communiquées par l'administration fiscale.

L'état 1259 «FDL» communiqué par les services de l'Administration fiscale fait apparaître des bases en hausse. Cela tient principalement à la revalorisation de +0,4 % des bases décidée par la loi de finances pour 2017 ainsi qu'à la revalorisation physique des bases.

Cependant, le produit fiscal attendu sera en baisse pour 2017 en raison de l'introduction du nouveau mécanisme de neutralité fiscale au 1^{er} janvier 2017 lié à la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque par fusion des dix anciennes intercommunalités. En effet, ce dispositif se traduira par une baisse des taux de la Commune et une hausse des taux de la nouvelle intercommunalité.

	Bases définitives 2016	Bases prévisionnelles 2017	Variation en %	Taux 2017 proposés	Produit fiscal 2017 attendu
Taxe d'habitation	43 813 994	44 513 000	1,6%	11,18%	4 976 553
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34 778 618	35 297 993	1,5%	11,11%	3 921 607
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	187 458	201 232	7,3%	16,73%	33 666
				TOTAL	8 931 827

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de fixer les taux 2017 de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,18 %
- Foncier bâti : 11,11 %
- Foncier non bâti : 16,73 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,

- fixe les taux 2017 de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,18 %
- Foncier bâti : 11,11 %
- Foncier non bâti : 16,73 %

Adopté par 28 voix

4 contre (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Juste une explication de vote.

Nous n'allons pas, je suppose, recommencer le débat sur la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires, mais il est évident qu'au vu des possibilités qu'offrait la loi de finances cette année, et surtout au vu du budget que vous nous avez présenté ce soir, la gestion des taux d'imposition aurait pu être différente. Pour nous, elle aurait dû l'être.

Mais le plus regrettable à nos yeux, et dans la méthode, est le fait de ne pas avoir pu en débattre lorsque c'était encore possible, c'est-à-dire avant le 28 février dernier. Vous avez été élu sur le slogan «écouter pour mieux décider», en l'occurrence vous avez décidé sans même entendre. Nous vous l'avons dit lors du DOB, rendez-vous maintenant dans quelques mois, lorsque vous vous résoudrez à majorer cette taxe comme nous vous le demandions, si vous ne décidez pas carrément une augmentation générale des taux d'impôts locaux, ce que pour notre part nous souhaiterions éviter. Ce soir en tout cas, nous votons contre cette délibération. Vote de principe évidemment, vous l'aurez compris.

M. le Maire

Ainsi vous pourrez me dire : il n'y a pas de recettes?

Mais j'ai vu que votre discours avait un peu évolué. Maintenant vous dites qu'il y a deux types ou trois types de résidences secondaires.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais il y a toujours eu deux types de résidences secondaires, vous n'avez pas lu le projet de loi que j'avais travaillé. Et pleins d'autres détails qui vous échappent encore.

M. le Maire

Je ne fais pas partie des socialistes.

M. Etcheverry-Ainchart

Et surtout vous n'êtes pas député. Vous auriez été député, j'aurais peut-être travaillé avec vous, mais ce n'est pas le cas.

N° 5 - FINANCES

Budget primitif 2017 : subventions aux associations et à divers organismes

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Le montant global des subventions et participations proposées au secteur associatif ou assimilé inscrit au budget primitif 2017 s'élève à 2.633.334,00 € répartis comme suit et détaillés dans l'annexe jointe :

Subventions : sports et vie associative	320.200,00 €
Subventions : culture, patrimoine, traditions et langue basque	338.385,00 €
Subventions : sportives scolaires	6.500,00 €
Subventions : mer et littoral	10.650,00 €
Subventions : action sociale, santé, famille et personnes âgées	1.340.703,00 €
Subventions : petite enfance, jeunesse et éducation	81.896,00 €
Subventions : commerce - artisanat et animations de la ville	497.500,00 €
Subventions : urbanisme, habitat et stratégie urbaine	3.000,00 €
Subventions : développement durable	1.500,00 €
Subventions : finances, administration générale et ressources humaines	33.000,00 €
TOTAL	2.633.334,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les subventions 2017 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine, traditions et langue basque*» des 9 février 2017 et 21 février 2016,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Action sociale, santé, famille et personnes âgées*» du 2 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 8 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Sports et vie associative*» du 14 mars 2017,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Commerce-artisanat et animations de la ville*» du 29 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 3 avril 2017,
- vote les subventions 2017 proposées aux associations et organismes désignés en annexe,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

Subventions «sports et vie associative»

Adopté à l'unanimité

Subventions «culture, patrimoine, traditions et langue basque»

Adopté à l'unanimité

Subventions «sportives scolaires»

Adopté à l'unanimité

Subventions «mer et littoral»

Adopté à l'unanimité

Subventions «développement durable»

Adopté à l'unanimité

**Subventions «action sociale, santé, famille et personnes âgées»
(dont CCAS 665.500 € et Sagardian 611.900 €)**

Adopté à l'unanimité

Subventions «petite enfance, jeunesse et éducation»

Adopté à l'unanimité

Subventions «commerce-artisanat et animations de la ville»

Adopté par 28 voix

4 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart)

Subventions «urbanisme, habitat et stratégie urbaine»

Adopté à l'unanimité

Subventions «finances, administration générale et ressources humaines»

Adopté à l'unanimité

Etant précisé que les conseillers suivants ne prennent pas part au vote pour les subventions des associations concernées ci-dessous :

- Jean-François Irigoyen pour l'association Ur Ikara
- Stéphane Alvarez pour l'association «Croix Rouge»
- Guillaume Colas (procuration à Madame Girard) pour l'association «Belharra Watermen»
- Pascal Lafitte pour l'association «Les Caravelles»
- Jean-Marc Quijano et Gaxuxa Elhorga pour l'association «Donibaneko Batzokia»
- Valérie Othaburu-Fischer pour l'association des commerçants du quartier Fargeot

Commentaires

Mme Debarbieux

Un budget «culture, patrimoine, traditions et langue basque» quasi constant dans un contexte national contraint où 59 % des collectivités déclarent avoir baissé leur budget culture (Observatoire des Politiques Culturelles) est à souligner.

Doit-on se satisfaire de ce seul chiffre? Clairement non, même si c'est déjà un premier socle encourageant. Car vient ensuite la question centrale : que fait-on avec ce budget?

Il nous arrive de constater que nous sommes parfois entendus. Exemple : en début de mandat, j'avais proposé en commission culture que l'on fasse une place à la culture scientifique, ce qui a été fait ces jours-ci avec la semaine de l'astronomie pour le plus grand bonheur des visiteurs.

C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui de ne pas relâcher les efforts afin d'étendre l'accès à la culture au plus grand nombre. Le chemin est long pour amener toutes les populations à rencontrer l'art et la culture, mais il est indispensable car il est un des leviers qui permet de gagner du terrain sur le repli sur soi.

Force est de constater qu'il existe deux catégories de citoyen dans ce domaine :

- ceux qui sont en demande de culture et, là, l'offre culturelle existe, même si l'on souffre à Saint Jean de Luz d'un manque de pôle culturel,
- ceux qui sont si éloignés de la culture qu'ils pensent que «ce n'est pas fait pour eux». Ce que nous refusons d'acter car ce n'est pas une fatalité.

La culture, l'art, en faisant appel à l'imagination, permettent de faire tomber les frontières, d'échanger d'égal à égal, d'inventer d'autres relations entre les femmes et les hommes.

Pour Herri Berri, c'est sur ce terrain-là aussi que doivent être portés les efforts.

M. le Maire

Excusez-moi, je n'ai pas bien entendu ce que vous avez dit parce que vous êtes loin du micro.

Mme Debarbieux

Vous voulez que je relise?

M. le Maire

Vous pouvez résumer?

Mme Debarbieux

C'est très important de faire des efforts vers ceux qui n'ont pas un accès facile à la culture. Cela permet également de lutter contre le repli sur soi, cela favorise les échanges. Je reconnais que c'est très difficile mais il est important de le dire et d'agir.

M. le Maire

Ne prennent pas part au vote les élus membres d'associations subventionnées par la commune, comme d'habitude. Je rajoute donc cette année Jean-Marc Quijano et Gaxuxa Elhorga pour l'association «Donibaneko Batzokia».

M. Lafitte

Cette association a une subvention cette année?

Mme Elhorga-Dargains

Oui. On programme des conférences en langue basque, et donc nous avons sollicité cette subvention pour payer un traducteur. C'est une association culturelle de Saint Jean de Luz qui organise des conférences tout autour du pays basque, M. Etcheverry-Ainchart a dû en entendre parler.

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne dis pas que cela n'existe pas, je dis que c'est lié à un parti politique.

Mme Elhorga-Dargains

Pas du tout, c'est une association culturelle. Après, si les membres de l'association culturelle font partie d'un parti politique, cela ne nous regarde pas.

M. Etcheverry-Ainchart

Oui, alors on va créer une association culturelle qui fera du travail d'animation autour d'Herri Berri, et on demandera une subvention. C'est limite.

M. Etcheverry

Les thèmes des conférences organisées par Donibaneko Batzokia n'ont rien de politique. Donc c'est une association culturelle, qui fait des conférences, et que l'on aide pour la tenue de ces conférences.

M. Etcheverry-Ainchart

D'accord. Alors, demain, Herri Berri crée une association culturelle qui fait des conférences sur l'histoire du pays basque ou sur la pelote. C'est organisé au nom d'une association culturelle alors que tout le monde sait qu'elle est liée aux membres d'Herri Berri ou à Herri Berri lui-même. C'est un cache-sexe culturel d'une subvention municipale.

M. Etcheverry

Absolument pas. Les gens qui participent aux conférences ne sont pas tous au PNV que je sache. Donc cela n'a rien à voir.

M. Etcheverry-Ainchart

Ce ne sont pas les participants qui sont en cause, c'est l'organisateur.

M. le Maire

Il s'agit d'une subvention spécifique. Chaque fois qu'il y a une conférence, on subventionne un traducteur pour que les non-bascophones puissent profiter de la conférence.

M. Etcheverry-Ainchart

Je suis d'accord mais, à ce moment, ils devraient demander une subvention à l'Office Public.

M. le Maire

L'Office Public, c'est pour la langue basque, là c'est pour la langue française.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous jouez sur les mots.

M. Vanderplancke

Je voudrais souligner un détail dans la présentation. L'annexe 5 n'est pas identique au tableau. Les 10.650 € qui sont dans le tableau sont dédiés à «mer et littoral» et pas «développement durable». D'ailleurs, il y a une autre ligne pour le «développement durable» plus bas. Ce ne sont pas les mêmes en-têtes, il y en a une qui n'est pas la bonne.

M. le Maire

Oui, il doit s'agir d'une erreur, nous allons rectifier.

N° 6 - FINANCES

Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces : budget primitif 2017

M. Soreau, adjoint, expose :

Le budget primitif 2017 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces s'équilibre à la somme de 1.814.309 €.

Il se répartit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 763 809 €	1 763 809 €
INVESTISSEMENT	50 500 €	50 500 €
TOTAL	1 814 309 €	1 814 309 €

Ce budget primitif 2017 fait apparaître les subventions communales suivantes :

- Subvention de fonctionnement	301.000 €
- Subvention Fêtes de la Saint-Jean	57.000 €
- Subvention Festival International du Film	35.000 €
- Subvention commerce	45.000 €
- Subvention Noël	50.000 €

La subvention pour le feu d'artifice d'un montant de 7.000 € n'a pas été inscrite dans le budget primitif 2017 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces. Elle sera intégrée lors d'une décision modificative ultérieure.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2017 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité de direction de «Saint Jean de Luz Animations et Commerces» en date du 20 mars 2017,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,

- approuve le budget primitif 2017 de Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces présenté en annexe.

Adopté par 26 voix

6 abstentions (Mme Debarbieux, M. Lafitte, M. Duclercq, M. Etcheverry-Ainchart, Mme Marsaguet, M. Vanderplancke)

Commentaires

M. Soreau

Vous savez tous que la compétence «tourisme» a été transférée à l'Agglomération. «Saint Jean de Luz Animations et Commerces» est une nouvelle structure qui dépend totalement de Saint Jean de Luz puisque c'est la vitrine au niveau de certaines animations et au niveau du commerce.

C'est une visibilité compliquée pour cette nouvelle structure, pour ce nouveau budget, puisque l'équipe a été renouvelé, il y a moins de personnes, et le financement a été modifié.

Voici une présentation de ce budget.



Les engagements 2017

- Maîtrise des frais de fonctionnement
- Maintien du budget dédié à l'animation et à l'événementiel
- Soutien à la mise en ligne des commerces du centre-ville
- Développer le CA des activités commerciales pour augmenter la part d'autofinancement
- Réflexion sur l'utilité de chaque manifestation



Je précise qu'un travail régulier est fait avec le service culture en matière d'animation afin de favoriser les événements dans la programmation, c'est donc un travail en collaboration avec M. Etcheverry.

Faciliter l'accès à l'offre commerciale via de nouveaux outils

- Le « web to store » : Achetez à Saint-Jean-de-Luz
 - Vente en ligne des produits des boutiques luziennes
 - Outil de fidélisation de la clientèle : chèques-cadeaux
 - Dynamisation : ventes flash, carte de fidélisation
- La signalétique commerciale (fin 2017)



Ce site, qui appartient à la ville, intéresse énormément les commerçants, on commence les premières formations la semaine prochaine.

Le travail de la signalétique commerciale sera axé sur le centre piéton, ainsi que sur de nouvelles applications telles que des bornes informatiques pour pouvoir expliquer aux gens de l'extérieur où sont situés les commerces qui les intéressent.

Faciliter l'accès à l'offre commerciale via de nouveaux outils

- Ateliers numériques pour améliorer la visibilité de son commerce sur internet
- Formations à www.achetezasaintjeandeluz.com



Des outils au service du commerce

- Bornes piétons
- Participation à l'observatoire commercial avec la CCI
- Participation au comité de pilotage sur la charte d'occupation du domaine public
- La communication vers les commerçants :
 - Blog : www.blog-saintjeandeluz.com
 - Newsletter (actus animations, infos diverses...)



Développer les animations autour de thématiques

- **Gastronomie :**
 - Les RV culinaires des Halles (1er samedi du mois)
 - Concours de pintxos
- **Musicales**
 - Kiosque à tous vents
 - Les samedis dansés
 - Les mercredis traditions



Les Evénements

- 100 Concerts place Louis XIV
- Chasse aux œufs de Pâques
- Komikoa : festival Humour
- Festival Andalou
- Fêtes de la St Jean
- Internationaux de Cesta punta
- BOC
- Fête du Thon
- Feu d'artifice du 14 juillet
- Fête de la Mer, trophée Teink
- Lâcher de lanternes du 14 août
- Meeting aérien
- Féeries vénitiennes
- Festival International du Film
- Fête de la Nivelle – Urdazuri
- Halloween
- Fêtes de Noël



Outre les animations organisées chaque année, un nouveau rendez-vous sera proposé cet automne : il s'agit d'un festival de l'humour.

Les budgets des événements majeurs

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| • Fête du Thon | 14 000€ |
| • Patrouille de France | 18 000€ |
| • Festival andalou | 20 000€ (+3 000 €) |
| • Fêtes St Jean | 57 000€ |
| • Noël | 60 000€ (+25 000 €) |
| • Kiosque | 65 000€ |
| • Open luzien | 66 000€ |
| • Festival du film | 156 000€ |
| • Internationaux de cesta | 429 000€ |



On va augmenter l'attractivité de Saint Jean de Luz au moment de Noël en rajoutant 25.000 € au budget qui lui est dédié. On va également travailler avec les commerçants pour qu'ils puissent participer à hauteur de leurs finances.

Je rappelle que les manifestations telles que l'Open luzien ou les Internationaux de cesta punta sont autofinancées par des partenaires.

Renforcer la communication événementielle

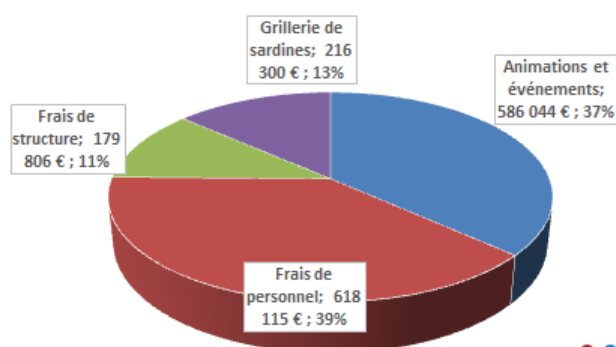
- Etendre la zone de chalandise sur les manifestations majeures
- Développer les canaux de communication
 - Presse
 - Radio
 - Internet
 - TV



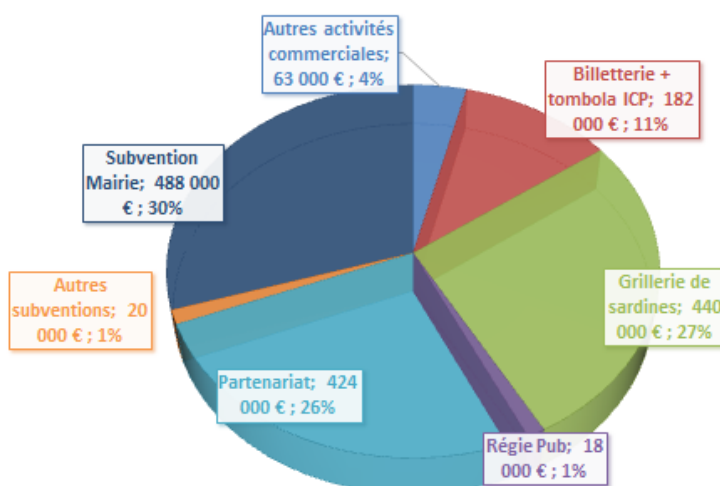
On sait qu'indirectement, des rendez-vous sont pris lors du Festival Andalou puisqu'il y a des gens qui viennent spécialement prendre des nuitées lors du week-end de la Pentecôte.

Budget 2017 - Dépenses

- Fonctionnement 1 763 809 €
- Investissement 50 500 €



Budget 2017 - Financement



Je précise que dans la subvention Ville est intégrée la subvention pour le Festival du cinéma ainsi que la subvention pour les fêtes de la Saint Jean de 55.000 €. Et le feu d'artifice, anciennement budget Ville, passe désormais dans le budget de «Saint Jean de Luz Animations et Commerces».

Les 26 % de partenariat pour 424.000 € concernent entre autres les partenaires pour le Festival du Cinéma.

Voici donc la présentation du budget de cette nouvelle structure qui est, je vous le rappelle, la vitrine de Saint Jean de Luz. Vous pouvez constater qu'on fait mieux avec autant.

M. Lafitte

Vous avez parlé de «signalétique». Cela recoupe quoi exactement?

M. Soreau

Il y a deux points : une étude «signalétique et signalisation» a été faite. Nous allons commencer à travailler sur la signalétique, c'est-à-dire tout ce qui est piéton pour indiquer où est la plage, où se trouvent les principaux points de la ville (les halles, les rues piétonnes...).

M. le Maire

Seront également indiqués les temps de parcours.

M. Lafitte

C'est bien ça.

M. Soreau

Il y aura également un système de bornes, on les appelle des RIS, qui pourront indiquer également où se trouvent les commerces.

M. Lafitte

C'est vous qui avez la main?

M. Soreau

L'étude qui a été faite est un projet sur trois ans. On commence par cette partie piétonne, ensuite nous nous engagerons sur la partie signalisation avec les ronds-points par exemple. On a rencontré également les hôtels et les campings puisque ce sont eux qui aujourd'hui ont accès à ce système. On va réduire le nombre de panneaux d'ailleurs avec un système beaucoup plus judicieux, même aussi pour le stationnement.

M. Lafitte

Si nous reprenons le camembert sur les dépenses, où est intégré ce coût sur la signalétique?

M. Soreau

Là, c'est un budget Ville, c'est un travail de collaboration.

M. Lafitte

D'accord, donc lorsque je lis «signalétique 30.000 €», c'est bien la Ville. On pourrait à la limite rajouter ces 30.000 € à la subvention de la Ville.

M. Soreau

Vous n'avez pas dû comprendre ce que j'ai expliqué. Vous sortez ce soir de grosses ficelles qui ne dupent personne!

M. Lafitte

Non, sortez de la forme et restez sur le fond. Vous avez un budget à 488.000 € de dotations et de subventions, très bien, parfait. Vous m'annoncez une signalétique – et je vous fais bien préciser qui a la main dessus – celui qui a la main en général, celui qui commande, il paie, cela semble logique. Ce n'est pas une grosse ficelle, c'est la réalité. Je vois dans l'autorisation de programme n° 39 sur le budget Ville une somme de 30.000 €.

M. Soreau

Je ne comprends pas pourquoi vous faites une division entre cette structure et la mairie de Saint Jean de Luz. C'est ridicule de faire une telle séparation puisque «Saint Jean de Luz Animations et Commerces» fait partie de la Ville. C'est une structure qui est un EPIC pour des raisons administratives.

M. Lafitte

Tout va bien, je voulais être sûr de bien comprendre. Et j'espère que, pour 30.000 €, cette action sera efficace et efficiente. Mais on a vraiment des lectures différentes de lignes budgétaires, il faut appeler un chat un chat.

Herri Berri va s'abstenir sur ce budget primitif 2017 à destination de «Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces».

C'est une évolution certaine que vous ne manquerez pas de noter par rapport à nos votes précédents concernant les budgets primitifs de l'ex office de tourisme.

M. le Maire

Vous m'en voyez ravi. D'autant que la signalétique, vous ne l'avez pas demandé, sera bilingue.

M. Lafitte

Est heureux celui qui est persuadé de l'être, M. le Maire.

Pourquoi cette modification de vote? Les années précédentes, estimant la subvention municipale mal calibrée au regard des priorités budgétaires qui étaient les nôtres et des différentes missions assignées à l'office de tourisme, nous votions contre la délibération afférente.

Or, depuis cette année, l'office de tourisme luzien est devenu, en partie seulement, intercommunal. D'autres missions ont donc été attribuées à l'antenne purement luzienne et donc, pour celle-ci, une subvention municipale va lui être accordée. Rien que de plus normal!

Cependant, pour cette première année, dans le doute concernant le coût de ces nouvelles missions et ne pouvant estimer la pertinence de la hauteur de la subvention municipale, Herri Berri préfère s'abstenir. On verra si elle est calibrée, on est vraiment dans un nouveau format.

M. le Maire

Ce sont de gros investissements, la signalisation et la signalétique, et sur trois ans cela représente tout de même 350.000 €.

M. Soreau

Je rappelle qu'il y a un comité de direction, avec des élus de la majorité, de l'opposition, et avec des professionnels et des représentants. Il y a donc une concertation qui est faite en amont de toute décision.

M. Vanderplancke

Nous allons nous abstenir pour la raison que nous ne sommes pas au comité de direction, cela ne veut pas dire que nous soupçonnons quoi que ce soit, mais par principe.

M. le Maire

Pour une fois que vous ne soupçonnez pas, tant mieux.

M. Vanderplancke

Je remarque que vous avez un blog maintenant, M. le Maire, grâce à M. Soreau.

M. le Maire

Non, je n'ai pas de blog.

N° 7 - RESSOURCES HUMAINES

Approbation du tableau des effectifs du personnel territorial de Saint Jean de Luz au 1^{er} mai 2017

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Chaque année, le conseil municipal doit approuver le tableau des effectifs du personnel territorial de la commune.

Ce dernier est susceptible d'être modifié durant l'année au vu des résultats des dossiers retenus à la promotion interne par la Commission Administrative Paritaire du Centre Départemental de Gestion des Pyrénées Atlantiques, ainsi que des résultats de concours et des besoins des services.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs du personnel territorial au 1^{er} mai 2017 présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 7 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- approuve le tableau des effectifs du personnel territorial au 1^{er} mai 2017 présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Comme vous pouvez le constater, les effectifs restent stables depuis plusieurs années.

N° 8 - RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel saisonnier pour l'année 2017

Mme Ithurria, adjoint, expose :

- **Sur le budget principal :**

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 97 postes seront proposés pour un emploi saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre, ainsi qu'aux services de la police municipale et du stationnement payant) dans les services suivants :

- Club Donibane,
- Nettoyage des plages et filet anti-pollution,
- Voirie, festivités, propreté,
- Espaces verts,
- Police municipale–stationnement payant,
- Culture, surveillance exposition,

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 334 majoré 317 au 1^{er} janvier 2017 (excepté pour les personnels titulaires du BEESAN-cours de natation du club Donibane où la base retenue est l'indice brut 382 majoré 352 au 1^{er} janvier 2017), ce qui représente une incidence financière totale de 200.000 € (charges comprises) inscrite au budget primitif 2017.

- **Sur le budget annexe camping municipal :**

Afin de permettre le bon fonctionnement de cet équipement, il convient de recruter deux équipiers du directeur :

- le premier est recruté depuis le 14 novembre 2016 jusqu'au 13 octobre 2017 afin d'assurer tous les travaux de maintenance du camping,
- le second sera recruté du 3 avril 2017 au 6 octobre 2017.

Ils seront rémunérés sur la base d'un indice brut 340, majoré 321, au 1^{er} janvier 2017, pour une dépense de 39.000 € inscrite au budget primitif 2017 du camping municipal.

16 autres postes seront répartis entre les mois de juillet et août 2017, rémunérés sur la base d'un indice brut 334 majoré 317 au 1^{er} janvier 2017. La dépense évaluée à 33.600 € est inscrite au budget primitif 2017 du camping municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- approuve le principe des recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des services municipaux et du camping municipal,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité

N° 9 - RESSOURCES HUMAINES

Approbation de taux de promotion pour chaque grade d'avancement

Mme Ithurria, adjoint, expose :

En application de l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

En 2007, le comité technique paritaire (CTP) a statué sur ces taux de promotion.

La mise en place du Protocole sur Les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) au 1^{er} janvier 2017 a modifié non seulement les conditions d'avancements de grades, mais également la structure de certains cadres d'emplois. Il convient donc aujourd'hui d'étudier à nouveau, grade par grade, filière par filière, les taux à appliquer.

Les taux nouvellement validés, exprimés sous la forme d'un pourcentage, resteront en vigueur tant qu'une nouvelle décision du CTP et de l'organe délibérant ne les auront pas modifiés.

Il est proposé de maintenir la règle de l'arrondi au supérieur afin d'affirmer qu'il existe une possibilité de nomination dès lors qu'un agent remplit les conditions

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les taux de promotion dans le cadre des avancements de grade et de maintenir la règle de l'arrondi au supérieur lors d'une possibilité de nomination dès lors qu'un agent remplit les conditions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 7 mars 2017,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,

- approuve les taux de promotion dans le cadre des avancements de grade et maintient la règle de l'arrondi au supérieur lors d'une possibilité de nomination dès lors qu'un agent remplit les conditions.

Adopté à l'unanimité

N° 10 - RESSOURCES HUMAINES

Approbation du règlement de formation du personnel territorial de Saint Jean de Luz

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Le règlement de formation du personnel de la mairie de Saint Jean de Luz avait été validé par le Comité Technique Paritaire (CTP) le 30 septembre 2009 et par le conseil municipal le 11 décembre 2009.

Ce règlement fixe les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut particulier de la fonction publique territoriale.

Les règles de formation ont évolué, notamment avec la dématérialisation des inscriptions, la mise en place d'un plan de formation mutualisée, l'évolution de la durée de certaines formations d'intégration, ainsi que le remplacement du Droit Individuel à la Formation (DIF) par le Compte Personnel d'Activité (CPA) ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver le nouveau règlement de formation, validé par le Comité Technique Paritaire le 7 mars 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le règlement de formation du personnel territorial de Saint Jean de Luz présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 7 mars 2017,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,

- approuve le règlement de formation du personnel territorial de Saint Jean de Luz présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

N° 11 - RESSOURCES HUMAINES

Taux de rémunération des heures effectuées par les enseignants de l'Education Nationale

Mme Ithurria, adjoint, expose :

Les communes ont la possibilité de faire appel à des enseignants pour assurer des tâches de surveillance ou d'enseignement dans le cadre notamment d'heures d'études surveillées.

Les taux maximum de rémunération des travaux supplémentaires, effectués en dehors de leur service normal, par les professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de la collectivité et payés par elle, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n°66-787 du 14 octobre 1966.

Le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 porte majoration des taux de rémunération et une circulaire du Ministère de l'Education Nationale fixe leur valeur actualisée au 1^{er} février 2017.

Il revient dès lors à la collectivité de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par ledit décret conformément au tableau ci-dessous.

Nature de l'intervention / Personnels	Taux maximum (décret n° 66-787 du 25 mai 2016 et circulaire du Ministère de l'Education Nationale)	Taux de rémunération fixés par la commune de Saint-Jean-de-Luz à compter du 1^{er} février 2017
Heure d'enseignement		
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur	24,82 €	24,82 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 €	27,30 €
Heure d'étude surveillée		
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 €	22,34 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 €	24,57 €
Heure de surveillance		
Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 €	11,91 €
Professeur des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 €	13,11 €

Le taux horaire des enseignants amenés à intervenir dans le cadres des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) reste inchangé.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs d'intervention du personnel de l'Education Nationale exposés ci-dessus à compter du 1^{er} février 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- approuve les tarifs d'intervention du personnel de l'Education Nationale exposés ci-dessus à compter du 1^{er} février 2017.

Adopté à l'unanimité

(M. Pascal Lafitte ne prend pas part au vote)

Commentaires

M. Lafitte

C'est ce qui est à venir suite à la revalorisation du point d'indice du 1^{er} février 2017. Que dire? Nous arrivons nous aussi à 24.000 € par mois, mais c'est dur.

M. le Maire

Je ne décrypte pas mais ce n'est pas grave. Par contre, vous vous abstenez de voter M. Lafitte?

M. Lafitte

Pas de problème, je ne prends part au vote.

N° 12 - RESSOURCES HUMAINES

Retrait de la délibération n° 7 du 22 décembre 2016 relative à la création d'un poste de directeur territorial

M. le Maire expose :

Par délibération n° 7 du 22 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste de directeur territorial, afin de prendre en compte l'avancement de grade d'un attaché territorial principal.

Compte tenu de la réforme du cadre d'emploi des attachés territoriaux, issue des décrets n° 2016-1798 et 2016-1799 du 20 décembre 2016, cette évolution n'est plus réalisable, comme l'ont signalé les services de l'Etat par courrier en date du 18 janvier 2017.

En conséquence, il est proposé de retirer la délibération du 22 décembre 2016.

Il est proposé au conseil municipal :

- de retirer la délibération n° 7 du 22 décembre 2016 approuvant la création d'un poste de directeur territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- retire la délibération n° 7 du 22 décembre 2016 approuvant la création d'un poste de directeur territorial.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

L'appellation de directeur territorial n'existe plus dans l'échelle de la fonction publique territoriale, donc on supprime le poste correspondant.

N° 13 – ADMINISTRATION GENERALE

Exploitation de la grande plage : attribution de la délégation de service public

M. Irigoyen, adjoint, expose :

Par application des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2124-4 et les articles R2124-13 et suivants, l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages naturelles de Saint-Jean-de-Luz font l'objet d'une convention de concession entre l'État et la commune approuvée par arrêté préfectoral n° 2009-91-16 du 1^{er} avril 2009.

Dans ce contexte, la commune concessionnaire peut confier à un ou plusieurs exploitants, par des conventions d'exploitation, tout ou partie des activités ainsi que la perception des recettes correspondantes.

Dans ce cas, le concessionnaire demeure personnellement responsable, tant envers l'Etat qu'envers les tiers, de l'accomplissement de toutes les obligations de surveillance, d'équipement, de conservation et d'entretien que lui impose le contrat de concession.

Considérant qu'il convient de développer des activités concourant à l'animation générale de la Grande Plage et au vu de la spécificité de celles-ci, il a été décidé de relancer une procédure de délégation de service public conforme aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative à l'équipement, l'entretien et l'exploitation des plages naturelles de Saint-Jean-de-Luz pour une période de quatre ans et pour les lots suivants :

- Lots n° 1 et 2 : location de tentes et parasols – promenade Jacques Thibaud
- Lot n° 3 : location de tentes et parasols – rue de la mer
- Lot n° 4 : location de tentes et parasols – boulevard Thiers
- Lot n° 5 : location d’engins nautiques (dont stand up paddle)- digue aux chevaux
- Lot n° 6 : location d’engins nautiques non motorisés entre la rue Mazarin et la digue
- Lot n° 7 : club de plage – carré rue Garat
- Lot n° 8 : club de plage – carré n° 50 promenade Jacques Thibaud
- Lot n° 10 : club de plage – carré antenne d'animation

Il est précisé que, par délibération du 8 avril 2016, le lot n° 9 «club de plage-carré rue de la mer» a été attribué à la société Luz Grand Hôtel pour une durée de 5 ans.

Conformément aux articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une consultation a été lancée. Huit candidats ont répondu aux différents lots. La commission de délégation de service public en date du 3 janvier 2017 a autorisé les huit candidats à présenter une offre. A l'examen des dossiers, la commission a autorisé le maire à négocier avec les huit candidats.

Au terme de cette procédure, il est proposé de retenir les offres suivantes selon le rapport d’analyses adressé aux conseillers municipaux le 22 mars 2017 conformément aux dispositions de l’article L 1411-7 du code général des collectivités territoriales et présenté en annexe n° 11 :

- Lots n° 1 et 2 : location de tentes et parasols - promenade Jacques Thibaud

- M. Nicolas Noailles - Loc’Plage avec une redevance annuelle de 42 € par tente.

- Lots n° 3 et 4 : location de tentes et parasols – rue de la mer

- M. Dominique Urbistondoy avec une redevance annuelle de 42 € par tente et 25 € par parasol fixe.

- Lot n° 5 : location d’engins nautiques (dont stand up paddle)- digue aux chevaux

- M. Alain Lagrace – Sportsmer avec une redevance annuelle de 4 000 €.

- Lot n° 6 : location d’engins nautiques non motorisés entre la rue Mazarin et la digue

- M. Philippe Veyre – SARL Line up avec une redevance annuelle de 3 500 €.

- Lot n° 7 : club de plage – carré rue Garat

- Mme Emilie Juzian – SARL Neptune avec une redevance annuelle de 3 000 €.

- Lot n° 8 : club de plage – carré n°50 promenade Jacques Thibaud

- M. Cyril Escoula – Club les 3 couronnes avec une redevance annuelle 3 000 €.

- Lot n° 10 : club de plage – carré antenne d'animation

- M. Christophe Grunenwald – Club les Dauphins avec une redevance annuelle de 4 000€.

Ces offres présentent les garanties techniques et professionnelles permettant d’assurer avec qualité et sérieux, l’exécution, la continuité du service public et l’égalité de traitement des usagers devant le service public.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix des candidats retenus pour les 9 lots comme exposé ci-dessus,
- d'approuver chaque convention proposée pour l'exploitation des lots sur la grande plage,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ces contrats, ainsi que tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 13 septembre 2016,
- vu l'avis favorable de la commission consultative des usagers des services publics locaux du 16 septembre 2016,
- vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public ad hoc du 17 mars 2017,
- vu le rapport de présentation adressé aux membres du conseil municipal le 22 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, administration générale et ressources humaines*» du 28 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,
- approuve le choix des candidats retenus pour les 9 lots comme exposé ci-dessus,
- approuve chaque convention proposée pour l'exploitation des lots sur la grande plage,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer ces contrats, ainsi que tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Debarbieux

La situation, après maintes contestations et alertes de notre part, semble depuis quelques années être plus conforme à un libre accès de cet espace public qu'est la plage. Néanmoins, nous resterons vigilants. Rien n'est jamais acquis, n'est-ce pas M. le Maire?

M. le Maire

Jamais!

Mme Debarbieux

Oui, on l'a appris.

Un emplacement est réservé aux engins motorisés. Est-ce que l'emplacement qui leur est attribué ne nuit pas à la tranquillité des lieux? La plage reste un vrai lieu de détente. N'y a-t-il pas un autre lieu pour cette pratique?

Autre sujet d'inquiétude : ces engins motorisés déversent quantités de particules fines et autres substances nocives pour l'environnement et l'homme. La plage, ainsi que la mer, restent des milieux très sensibles. Nous avons adopté l'Agenda 21 et, à ce titre, nous pensons qu'il faut limiter l'extension de ces engins et que, d'autre part, il serait nécessaire d'intégrer, dans les critères utilisés pour les appels d'offres, le niveau de pollution des appareils qui sont proposés.

M. Irigoyen

A ce jour, il n'y a plus de location de jet-skis, c'est uniquement du paddle et du parachute ascensionnel. En outre, la zone d'où partaient les jet-skis ne relève pas de la compétence de la commune puisqu'elle est située hors de la bande des 300 mètres.

Mme Debarbieux

Il n'y a donc plus d'engins motorisés?

M. Irigoyen

Il y a la bouée tractée ou le parachute ascensionnel, tiré par un bateau. Mais qui sont hors de la zone des 300 mètres puisque, dans cette zone, les engins motorisés ne sont pas autorisés.

Mme Debarbieux

Il y a quand même de la pollution. On peut tout de même espérer qu'on limite ces engins?

M. Irigoyen

Avec l'évolution de la plaisance aujourd'hui, c'est difficile.

N° 14 – ENSEIGNEMENT

Avis du conseil municipal sur la carte scolaire 2017

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

Par courrier du 16 février 2017, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale a saisi le conseil municipal sur les mesures retenues dans le cadre des ajustements de la carte scolaire 2017/2018 pour les écoles de la commune, à savoir :

- retrait d'un poste à l'école primaire Aice-Errota (mesure révisable si 240 élèves sont présents),
- attribution d'un demi-poste à l'école élémentaire Urdazuri.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte des ajustements de la carte scolaire 2017/2018 et d'émettre un avis sur ces mesures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 8 mars 2017,
- émet un avis défavorable sur la mesure de retrait d'un poste à l'école primaire Aice Errota,
- émet un avis favorable à l'attribution d'un demi-poste à l'école élémentaire Urdazuri.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Nous sommes contre le retrait du poste, d'autant qu'il y a bon espoir qu'il soit maintenu. Et bien sûr, nous approuvons la création du demi-poste.

M. Lafitte

Juste un commentaire rapide.

Depuis trois ans, nous sommes toujours grosso modo à 900 élèves luziens. Il y a eu une baisse depuis une dizaine d'années, nous sommes passés de 1150 à 900, et là, apparemment, la chute semble enrayée, on reste à 900 élèves luziens scolarisés dans les écoles luziennes.

On voit manifestement que c'est un impact direct de la création de tous les programmes sociaux. Ce que je dis, c'est que cette baisse d'effectifs ne relève clairement pas des affaires scolaires, mais d'une autre dimension politique de la ville, liée au logement.

Mais on reste toujours à ce chiffre de 900.

M. le Maire

Je croyais que vous alliez dire : bravo M. le Maire!

M. Lafitte

Non, je dis qu'on ne chute pas mais qu'on ne remonte pas non plus. Etes-vous satisfait? Je vous laisse juger.

N° 15 - ENSEIGNEMENT

Aide aux écoles privées : fixation du forfait communal 2017

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

En application de la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 relative à l'enseignement privé, la commune doit participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d'association.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique.

Le calcul de ce montant étant basé sur le compte administratif N-2 soit l'année 2015, le coût d'un élève du secteur public a été établi à 737,50 €.

Cette dépense globale est de 202.812,50 € pour 275 élèves domiciliés à Saint Jean de Luz et répartie dans les écoles du groupe scolaire Donibane et de l'Ikastola.

Les crédits correspondants sont ouverts sur le compte 2/2111/65748 pour une somme de 69.325 € et sur le compte 2/2121/65748 pour une somme de 133.487,50 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le forfait communal à 737,50 € par élève pour l'année 2017,
- d'autoriser M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 8 mars 2017,
- fixe le forfait communal à 737,50 € par élève pour l'année 2017,
- autorise M. le Maire à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Adopté par 31 voix

1 abstention (Mme Debarbieux)

Commentaires

M. le Maire

Ce forfait est calqué sur les dépenses scolaires du public.

M. Lafitte

Une petite précision, vous en ferez ce que vous voulez : on en parlera dans la délibération relative aux fournitures scolaires, le montant est inchangé, il est toujours à 31,50 € depuis deux ans. Et le forfait communal est calculé selon le nombre d'élèves, mais mécaniquement il augmente de 6 €.

Mme Arribas

Tout simplement, cela veut dire que si le forfait communal dans le privé augmente, c'est qu'en amont il a augmenté dans le public. Donc cela veut dire qu'il y a aussi des augmentations dans le public.

N° 16 - ENSEIGNEMENT

Allocation 2017 «fournitures scolaires»

Mme Arribas-Olano, adjoint, expose :

Le montant de l'allocation «fournitures scolaires» des écoles élémentaires et maternelles publiques est fixé chaque année par le conseil municipal.

Après consultation de la commission «*petite enfance, jeunesse et éducation*», il est proposé de fixer cette allocation pour l'année 2017 à 31,50 € (*même montant qu'en 2016*).

Le montant de la dépense correspondante s'élèverait à 24.255 € sur la base d'un effectif de 770 élèves pour l'enseignement public.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Petite enfance, jeunesse et éducation*» du 8 mars 2017,
- fixe l'allocation «fournitures scolaires» à 31,50 € par élève pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Arribas

Ce qu'on peut dire, c'est qu'effectivement, le montant des fournitures scolaires n'a pas augmenté depuis deux ans mais, en parallèle, nous installons dans toutes les classes des tableaux numériques, et des photocopieurs couleur cette année.

Je m'adresse à M. Lafitte maintenant en tant que directeur. J'ai assisté à un conseil d'école où il a été dit qu'il n'y avait pas d'augmentation alors qu'il y avait des besoins; or, je n'ai pas senti un besoin urgent. Néanmoins, je suis restée à l'écoute et j'ai proposé que l'on fasse une réunion avec les directeurs pour discuter des besoins en lien avec les nouveaux programmes, et que des réponses pourraient être apportées, quitte à les échelonner sur deux ou trois ans si nécessaire.

N° 17 - SPORT

Manifestation «Traversée de la Baie» : fixation des tarifs

M. Badiola, adjoint, expose :

La commune organise chaque année une épreuve de natation sans palmes entre la plage de Socoa et la grande plage de Saint-Jean-de-Luz, sur une distance d'environ 1 800m, les 14 juillet et 15 août.

Cette manifestation est ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées âgées de 12 ans et plus, et limitée à 650 inscrits.

Il est proposé de fixer le tarif d'inscription de cette manifestation à 13 € par personne.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le tarif d'inscription de la manifestation «Traversée de la Baie» à 13 € par personne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Sports et vie associative*» du 14 mars 2017,
- fixe le tarif d'inscription de la manifestation «Traversée de la Baie» à 13 € par personne.

Adopté à l'unanimité

N° 18 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Jardin botanique : approbation de tarifs complémentaires

Mme Girard, conseiller municipal, expose :

Par délibération du 14 décembre 2012, le conseil municipal a approuvé les tarifs d'entrée et d'animations proposées au jardin botanique littoral Paul Jovet.

Afin d'améliorer l'offre de services proposée aux visiteurs du site et de répondre à une demande des usagers, il est proposé de mettre à disposition du public des guides du sentier littoral (de Bidart à Fontarrabie), ainsi que des sachets de tisane bio et des sachets de thé approvisionnés au pays basque.

Cette démarche s'inscrit dans les actions de la commune vis-à-vis de la connaissance du patrimoine naturel et de la promotion des circuits courts.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 4,50 € le guide du sentier littoral,
- 6 € le sachet de tisane bio (30g),
- 8 € le sachet de thé (100g).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la vente du guide nature et des sachets de thé et tisanes sur le site du jardin botanique,
- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,
- approuve la vente du guide nature et des sachets de thé et tisanes sur le site du jardin botanique,
- approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Quelles sont les qualités de cette tisane?

Mme Girard

Elle est bio bien sûr. Il s'agit de plantes très simples, c'est un essai qui est fait, avec des plantes simples comme la camomille, le romarin. Le nombre de sachets est très limité, c'est vraiment pour tester si cela plaît ou non.

M. Lafitte

Nous rejoignons ce qu'a dit M. Vanderplancke tout à l'heure : nous proposons d'étudier la gratuité de l'accès pour les luziens et voir l'impact que cela représente. Quel montant exactement recouvre la billetterie? Qu'est-ce que cela coûterait à la ville si l'on proposait la gratuité aux luziens, comme cela se fait pour la médiathèque.

1/ Pour nous, le jardin botanique est également un outil culturel qui dispense un savoir botanique à la fois universel et local. Ce patrimoine de bord de mer, composé en partie de plantes endémiques rares, peut et doit être accessible à tous les luziens.

2/ Par nos impôts, nous payons déjà une partie du fonctionnement du jardin.

3/ Et pour terminer – cela rejoint ce que vous venez de dire - cette offre ne pourrait que booster la fréquentation du jardin botanique et permettrait vraisemblablement d'augmenter les recettes des produits dont le prix de vente est à délibérer en ce conseil.

Il serait intéressant de voir combien il va manquer si l'on supprime la billetterie pour les luziens. S'agit-il de moins de 10 % ? Cela peut être jouable.

C'est vraiment un outil remarquable, on le voit au niveau des scolaires, on en a profité lors de la semaine de l'astronomie. Nous allons y repartir avant la fin de l'année.

M. le Maire

Vous allez goûter la tisane bio?

M. Lafitte

Pourquoi pas?

Mme Girard

Je ferai remarquer que c'est un conservatoire botanique national. Et tous les conservatoires botaniques nationaux ont un prix d'entrée pour pouvoir, justement, observer les plantes et faire un gros travail d'étude des planches de conservatoire de plantes sèches, etc. Il n'y a pas que le jardin et sa visite, il y a aussi beaucoup de choses autour.

M. Lafitte

Pouvons-nous regarder si cela serait possible, quel serait l'impact de cette gratuité pour les luziens sur la billetterie? Si c'est jouable, pourquoi pas; si ce n'est pas le cas, restons en l'état.

M. Irigoyen

On l'a évoqué en commission, on a dit qu'on étudierait ce point.

N° 19 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Jardin botanique : reconduction d'une convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA)

Mme Girard, conseiller municipal, expose :

Par délibération en date du 22 mars 2013, la commune a conclu une convention d'utilisation du site du jardin botanique littoral Paul Jovet avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA) qui occupe, dans ce cadre, le premier étage de la maison Jean Bost.

La convention étant arrivée à échéance, il est aujourd'hui nécessaire de la reconduire pour une durée de cinq ans, en précisant notamment les conditions d'utilisation du réseau informatique qui ont été modifiées afin de garantir une meilleure sécurité des données.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition du site du jardin botanique au profit du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention et les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,
- approuve la reconduction de la convention de mise à disposition du site du jardin botanique au profit du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique,
- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer la convention et les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

Mme Debarbieux

Je voudrais ajouter quelque chose par rapport à la demande de M. Lafitte concernant la gratuité du jardin botanique. Pour les luziens, c'est tout à fait dans l'esprit de Jean Bost, pour ceux qui l'ont connu.

M. le Maire

C'était mon professeur de sciences naturelles.

Mme Debarbieux

Il était remarquable, c'est dans le droit fil de ce qu'il était.

N° 20 – TRAVAUX

Propreté urbaine : convention de partenariat avec la Commune de Bayonne

M. Irigoyen, adjoint, expose :

Par délibération n° 23 du 17 juin 2016, la commune de Saint-Jean-de-Luz a approuvé la convention avec la commune de Bayonne dans le cadre d'échanges de services en matière de propreté urbaine afin d'adhérer à une démarche de dispositifs mutualisés.

Cette année, la commune souhaite renouveler cet échange de moyens matériels et humains de nettoyage de la façon suivante :

- cinq jours des fêtes de Bayonne : mise à disposition par la commune de Saint Jean de Luz d'une balayeuse sur châssis avec un chauffeur et un souffleur,

et réciproquement :

- trois jours des fêtes de la Saint-Jean : mise à disposition par la commune de Bayonne d'une balayeuse avec chauffeur et d'une laveuse avec chauffeur et lancier,
- une journée pour la nuit du Thon : mise à disposition par la commune de Bayonne d'une laveuse avec chauffeur et lancier,

ainsi que le prêt de 4 urinoirs pour les deux manifestations.

Une convention de partenariat définit les modalités précises de cette mise à disposition à titre gratuit.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le partenariat avec la Commune de Bayonne dans le cadre des festivités respectives pour l'année 2017,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,
- approuve le partenariat avec la Commune de Bayonne dans le cadre des festivités respectives pour l'année 2017,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention correspondante ainsi que les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Je pense qu'il y a plus de choses à balayer durant les fêtes de Bayonne que pendant les fêtes de Saint Jean. Mais il s'agit d'entraide, c'est normal.

N° 21 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Travaux de réhabilitation et d'extension du pôle petite enfance: autorisation de déposer et signer la demande de permis de construire

M. le Maire expose :

La Commune a pour projet de réhabiliter et d'étendre les locaux du pôle petite enfance situés avenue Ichaca afin d'accueillir dans des conditions optimales les enfants en bas âge, ainsi que les 6-12 ans.

Afin de respecter les délais prévisionnels du calendrier d'exécution des travaux dont le démarrage est prévu avant la fin de l'année 2017, il y a lieu d'autoriser M. le Maire à déposer et signer la demande de permis de construire correspondante, conformément aux dispositions des articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire relatif à la réhabilitation et l'extension du pôle petite enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 3 avril 2017,

- autorise M. le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire relatif à la réhabilitation et l'extension du pôle petite enfance.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Le projet n'est pas tout à fait abouti encore, Mme Arribas vous en parlera plus précisément dans les semaines à venir. Afin de ne pas perdre de temps, il vous est simplement demandé aujourd'hui l'autorisation de déposer le permis lorsque le projet sera abouti.

Je précise que la MAM est incluse dedans, cela va éviter des débats redondants.

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne vais pas parler de ce sujet. Mais je doute que la MAM y soit incluse, enfin nous verrons bien.

Comment voter contre le lancement de ces travaux sans toutefois réprimer un petit sourire face à la jolie formule «afin de respecter les délais prévisionnels du calendrier»... Mais ne revenons pas sur cette histoire qui a quelque peu échauffé les esprits lors du précédent conseil. Nous nous réjouissons de voir cet espace dédié à l'enfance se développer enfin.

Mais nous ne pouvons nous empêcher d'opérer un parallèle entre le futur panneau froidement informatif qui annoncera bientôt les travaux de réhabilitation à Ichaca, et le rutilant panneau de promotion du projet Plaza Saint-Joseph qui orne actuellement la place du collège. Je pense que vous voyez à quoi je fais allusion, il s'agit du panneau informatif qui est en pleine place sur les parois de chantier, on ne voit que ça.

Ce qui nous interpelle surtout, c'est ce que l'on voit sur ce panneau et ce qu'il a de révélateur de la sociologie de la ville d'une part, et des logiques urbanistiques d'autre part.

M. le Maire

Vous êtes parti d'Ichaca pour arriver à la place du Collège, il fallait le faire.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est vrai, cela ne vous a pas échappé. J'aime bien les défis. Mais je pense que vous serez intéressé par mon propos.

M. le Maire

Vais-je tomber dans le panneau?

M. Etcheverry-Ainchart

On va voir.

Faute d'avoir le panneau sous les yeux, permettez-moi de vous le décrire brièvement. Le cadre général, en toute logique, est le patio central de l'îlot. On aime ou on n'aime pas l'architecture en question, le panneau n'en est pas moins efficace au plan graphique, c'est plutôt joli. Certes, il nous prend effrontément «pour des jambons» en présentant...

M. le Maire

On n'est pas à Bayonne.

M. Etcheverry-Ainchart

... en présentant tous les volets des logements largement ouverts, et même tous éclairés dans un autre panneau nocturne juste à côté, mais pour une fois cet aspect précis restera ici de même niveau que le seront les résidences en question : secondaire.

Jetons plutôt un œil sur les personnages mis en situation, c'est de cela dont je veux parler et c'est assez saisissant. Sur les balcons de droite, baignés d'un franc soleil printanier dont on imagine sans peine la délicieuse chaleur qu'il procure à l'épiderme des chanceux habitants de Plaza Saint-Joseph, une femme posant seule et quatre couples.

Ils sourient à la vie, ils sont heureux, il y en a même deux qui ont en main un verre de piña colada, qu'ils ont dû ramener de leurs dernières vacances à Acapulco.

M. le Maire

Comment savez-vous que c'est de la piña colada?

M. Etcheverry-Ainchart

J'extrapole. C'est peut-être du thé acheté au jardin botanique à 8 € le sachet?

M. le Maire

La piña colada est peut-être une boisson que vous aimez particulièrement?

M. Etcheverry-Ainchart

Non, c'est parce que c'est un joli verre cocktail avec des parasols dessus.

Plaza Saint-Joseph est leur havre de paix, on le comprend bien, celui que la bonne fortune de la vie – le choix du mot «fortune» tient tout à fait du hasard – leur a offert pour abriter leur petite famille.

Mais quand on regarde mieux, «petite famille», c'est vite dit. Au centre, premier étage, la femme posant seule : à l'instar des autres dames qui posent en couple, elle tient davantage de la jeune retraitée que de la ménagère de moins de cinquante ans. Toutes sont pimpantes, bien maquillées et habillées à la dernière mode; mais, la soixantaine largement sonnée bien que triomphante, elles sont fort éloignées des mères de famille qu'elles furent probablement il y a quelques années.

Leurs hommes sont à l'avenant : une belle brochette de retraités bien mis, chemisettes déboutonnées, sourires de vainqueurs, cheveux d'argent, légèrement bellâtres.

M. le Maire

Vous savez que c'est un âge que vous allez également atteindre?

M. Etcheverry-Ainchart

J'espère garder mes cheveux.

Le type même de beaux septuagénaires dynamiques, mi Richard Gere mi Peyuco Duhart.

M. le Maire

Pardon, vous avez dit «sexagénaire»?

M. Etcheverry-Ainchart

Excusez-moi, j'ai dit «septuagénaire», c'est une donnée objective je crois, j'ai dit «beaux septuagénaires dynamiques, mi Richard Gere mi Peyuco Duhart». Eux aussi profitent d'une retraite bien méritée, à laquelle ils sont secrètement heureux d'avoir pu accéder à 60 ans alors qu'ils ont sûrement voté Sarkozy en 2007...

M. le Maire

Je ne suis pas du tout disposé à prendre ma retraite.

M. Etcheverry-Ainchart

Ah, la vie politique et la vie professionnelle...

Par contre, incongruité, un petit enfant dans le tableau, au fond, premier étage! Que fait-il là? A peu près 4 ans, petit tricot Benetton multicolore, il est dangereusement près du balcon mais heureusement il est dans les bras de quelqu'un. Son père? Allons, donc!

M. le Maire

Vous pouvez conclure maintenant.

M. Etcheverry-Ainchart

Le fameux «père» : cheveux d'un blanc éclatant, lunettes de presbyte et pull rouge passé de mode depuis à peu près 1978, il est évident que ce n'est pas son père mais bien son grand-père. Vous voyez bien où je veux en venir?

M. le Maire

Vous pouvez me dire ce que cela amène dans cette séance de conseil?

M. Etcheverry-Ainchart

Vous allez tout de suite comprendre : moyenne d'âge des habitants sur le panneau, 70 ans au bas mot... Alors, on se demande bien s'ils ne sont pas perdus en bas du patio, les deux hommes qui marchent, ils sont très sympathiques et surtout plus modernes que l'ambiance générale aux étages. Mais, derrière le panneau, se cache en fait une réalité que nous ne cessons de déplorer. C'est qu'avec un tel panneau promotionnel, on est loin du petit collectif familial tel qu'on en aurait besoin au centre-ville. Au contraire, Plaza Saint-Joseph a tout d'une résidence senior, de grand standing.

Ne vous méprenez pas, nous n'avons rien contre nos vénérables anciens ni ne voulons sombrer dans un jeunisme facile; de même, l'opulence de certains ne nous gêne pas tant qu'elle n'empiète pas sur les droits des autres. Tout est affaire d'équilibres. Or, pour reprendre le mot fameux d'un grand homme, aujourd'hui retraité et opulent lui aussi, il y a dans cette ville une fracture sociale. D'un côté de la voie ferrée, et plus singulièrement dans le centre, les franges de la population qui ont les moyens d'y investir (je ne dis même pas d'y habiter car 70 % des logements de l'hypercentre sont vides tout au long de l'année). De l'autre côté de la voie ferrée, les autres. C'est là aussi qu'on trouvera le fameux pôle petite enfance en toute logique, car des enfants, au centre, il faut vraiment les chercher.

Robert Alday ne s'y est pas trompé. Il s'est jeté avec sa «voracité coutumière» sur l'ancienne école Saint Joseph en sachant parfaitement qui aurait les moyens d'y acheter ses logements hors de prix. Et il communique à l'avenant, en s'adressant résolument et exclusivement à un public de retraités fortunés, mettant d'emblée de côté les familles et les jeunes, complètement absents de son panneau de commercialisation.

Affaire de promotion privée, qui ne nous regarde pas?

M. le Maire

Cela suffit, arrêtez.

M. Etcheverry-Ainchart

Je conclus. Regardez pourquoi cela nous concerne M. le Maire. Ne soufflez pas, ne faites pas les gens fatigués par mon discours, les gens le voient ce panneau.

En tant qu'élus, nous avons là le même problème qu'avec la plaque de la rue Garrouteigt : nous devons veiller à l'image que projette notre ville et sur laquelle nous fondons notamment notre activité touristique – M. Soreau l'a rappelé tout à l'heure. Un tel panneau en plein centre-ville, au milieu de sa rue commerçante, est davantage que le seul affichage d'un projet immobilier, c'est la vitrine de Saint-Jean-de-Luz et de sa population. Sans aller jusqu'à mentir sur notre désolante pyramide des âges, on pourrait au moins éviter une telle ostentation dans la sélection des gens qui habitent la ville.

En tant que municipalité, c'est notre politique urbanistique et sociale qu'il faudrait changer, pour que cette communication, voulue plus vertueuse, devienne effectivement le reflet d'une réalité.

M. le Maire

C'est hors ordre du jour, nous passons.

M. Etcheverry-Ainchart

J'ai fini. Ma question est la suivante : allez-vous faire quelque chose pour que ce panneau, qui est effectivement le panneau d'une résidence seniors plutôt que d'un programme immobilier, soit changé?

M. le Maire

Il y a une réglementation sur les panneaux et sur les promotions immobilières.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est à nous à soigner l'image de notre ville. Allez voir ce panneau, allez voir l'impression qu'il donne. Les gens qui passent devant n'ont pas une très bonne image de la population qui va vivre au centre de Saint Jean de Luz.

M. le Maire

Heureusement que c'est très provisoire.

M. Etcheverry-Ainchart

En attendant, on est presque au début de l'été, et ce panneau sera encore là pendant la saison. Vous comprenez ce que je veux dire?

M. le Maire

Oui, très bien. Mais je répète : vous êtes quand même allé le chercher très loin!

M. Etcheverry-Ainchart

Le centre de loisirs est à un kilomètre du centre-ville et ce panneau est en plein centre-ville. La différence est là.

Mme Arribas

Mais beaucoup de personnes autour de cette table habitent dans ce quartier, près du pôle petite enfance.

M. Etcheverry-Ainchart

Que voulez-vous dire?

Mme Arribas

Il y a donc de la mixité sociale.

M. Etcheverry-Ainchart

Je n'ai pas l'impression que vous habitez les barres HLM d'Ichaca!

Mme Arribas

J'habite à côté tout de même, mais tout le monde n'accepte pas d'y habiter.

N° 22 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Acquisition de la parcelle AY 438 sise rue de Habas auprès de SNCF Mobilités

M. Irigoyen, adjoint, expose :

La commune de Saint-Jean-de-Luz souhaite engager la mise en accessibilité pédestre d'une portion de la rue de Habas. Dans ce cadre, elle a sollicité la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), propriétaire foncier limitrophe, dans l'objectif d'élargir la plateforme de la voie par la modification de l'implantation de la clôture séparative sur cette portion de la rue de Habas.

Cette clôture marque la limite entre la parcelle cadastrée AY 437, propriété privée de SNCF Mobilités, correspondant à la voie de chemin de fer et le domaine public communal.

Les travaux de déplacement de la clôture et d'aménagement de l'espace public ont été réalisés courant juin 2016 et ont permis l'agrandissement du trottoir sur cette portion de la rue de Habas.

La commune doit à présent régulariser la situation foncière au droit de la voie ferrée, par l'acquisition auprès de SNCF Mobilités de la parcelle AY 438 d'une contenance de 69 m² résultant du plan de division pour un montant de 30 € par mètre carré soit un total de 2.070 €.

Les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AY 438 auprès de SNCF Mobilités aux conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 3 avril 2017,
- approuve l'acquisition de la parcelle AY 438 auprès de SNCF Mobilités aux conditions exposées ci-dessus,
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité

N° 23 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Convention de servitude ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution publique à Acotz

M. Irigoyen, adjoint, expose :

Afin d'assurer les besoins du service public de la distribution d'électricité, la SA ENEDIS souhaite installer une armoire de coupure et tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit
Saint Jean de Luz	BW	0056	ACOTZ NORD

Le plan annexé permet de prendre connaissance de l'occupation du terrain d'une superficie de 15 m², situé à Acotz Nord, faisant partie de l'unité foncière cadastrée BW 0056, ainsi que de l'implantation de trois câbles HTA souterrains à poser.

Une convention de servitude sera consentie pour établir à ENEDIS les droits suivants :

1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 5 mètres ainsi que ses accessoires.

2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

3/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toute plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

4/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

ENEDIS prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

La commune conserve la propriété et la jouissance de la parcelle mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1^{er} de la convention.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention de servitude permettant à ENEDIS l'installation d'un poste de distribution électrique,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes relatifs à cette servitude.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Travaux, développement durable, accessibilité, mer et littoral*» du 29 mars 2017,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Urbanisme, habitat et stratégie urbaine*» du 3 avril 2017,
- approuve la convention de servitude permettant à ENEDIS l'installation d'un poste de distribution électrique,
- autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes relatifs à cette servitude.

Adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (du n° 22 du 24 février 2017 au n° 32 du 20 mars 2017).

Adopté à l'unanimité

Question d'actualité du groupe Herri Berri

M. Etcheverry-Ainchart

Joan den martxoaren 31an kanporatze neguko etenaldia bukatu delarik, ministeritzarteko agiri batek aterbetze soluziorik gabeko kanporatze gehiago ez izatera bultzatzen du. Zehazten du kanporatzeak fede onik gabeko kasuetan soilik mugatu behar direla.

ALUR legeak departamendu bakoitzak kanporatzeen kontrako xarta baten idazteko beharra duela berretsi du.

CCAPEX egitura hor da kanporatze mehatxupearan diren familien egoerak hobe aztertzeko, eta txosten horien tratatzea batzorde batzuen parte hartzearen bidez lagundu behar da, ahal den heinean. Herriek eta herri elkargoek batzorde horien sortzean parte hartu behar lukete.

Jaun mera, dinamika horretan gure herriaren esku sartzearen berri eman dezakezu ?

Herri Berrik oroitarazten du kanporatzeek milaka familia eta haur hunkitzen dituztela, oraindik miseria handiago batera igorritz.

Mme Debarbieux

Alors que la trêve hivernale des expulsions a pris fin ce 31 mars, une circulaire interministérielle rappelle les obligations de préventions à mettre en place, notamment tendre au zéro expulsion sans relogement. Elle précise que le recours au jugement d'expulsion doit se limiter aux seules personnes de mauvaise foi.

La loi ALUR a réaffirmé l'obligation pour chaque département de se doter d'une charte pour la prévention de l'expulsion.

La CCAPEX, qui est chargée de la coordination, de l'animation et de l'évaluation du dispositif de prévention ainsi que de l'examen et du traitement des situations individuelles des ménages menacés d'expulsion, doit être relayée autant que possible par des sous-commissions chargées du traitement opérationnel des saisines et des dossiers.

Les collectivités territoriales sont incitées à participer à la création de ces sous-commissions

M. le Maire pouvez-vous nous renseigner sur l'implication de notre commune dans ce dispositif?

Herri Berri rappelle que l'expulsion reste une pratique inhumaine qui jette des milliers de familles et d'enfants dans une grande détresse, les renvoyant à une précarité plus grande encore.

M. le Maire

Oui, c'est vrai que le 31 mars marque la fin légale de la «trêve hivernale». Mais ce n'est pas cette raison que l'huissier frappe à n'importe quelle porte à partir du 1^{er} avril.

Les cas d'expulsion dans notre commune sont heureusement rares, il y en a quelques-uns, je le reconnais. Ils correspondent à des situations tout à fait particulières, difficiles, mais qui répondent systématiquement à des décisions de justice.

Malheureusement, elles découlent donc d'un manquement à un devoir du locataire : je crois que c'est un aspect important qu'il faut souligner.

Sachez que les procédures d'expulsion de locataires sont longues et très strictement encadrées. Elles durent en moyenne un an, période durant laquelle les préfetures, les commissions CCAPEX, les Bureaux d'Aide au Logement, les Conseils Départementaux, les centres communaux d'action sociale, se mobilisent au cas par cas pour trouver des solutions de relogement.

Nous avons rarement été, à Saint Jean de Luz, dans l'incapacité de trouver une solution de relogement.

Même s'il n'y a pas d'expulsion sans cause, il n'y a pas d'expulsion sans solution non plus.

Mme Debarbieux

C'est ce qu'on voulait entendre. Mais, en même temps, l'intérêt de ce nouveau dispositif, c'est de traiter les dossiers en amont. Chacun se rend compte qu'il est plus aisé de résoudre des situations lorsqu'il y a juste deux ou trois mois d'impayés plutôt que d'attendre un an.

M. le Maire

Oui, mais pendant cette période, avant d'expulser, toutes les solutions sont cherchées pour effacer la dette.

Question d'actualité du groupe socialiste

Mme Marsaguet

Dans l'autorisation de programme n° 37 «aménagement du centre historique», on remarque qu'à propos de la répartition des crédits de paiement prévus au budget prévisionnel 2017, il n'y a pas de montant d'autorisation de paiement pour le réaménagement de l'îlot Foch.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la procédure prévue pour ce projet, et aussi nous éclairer précisément sur le devenir du parking Jaulerry? Merci.

M. le Maire

Si le programme n°37 « aménagement du centre historique » est bien ouvert, aucun crédit n'y est effectivement aujourd'hui inscrit à la sous-opération «Ilot Foch». La raison en est simple et vous la connaissez : nous sommes encore en phase pré-opérationnelle.

Les crédits nécessaires y seront bien entendu affectés lorsque cet aménagement d'ensemble sera précisément chiffré et entrera dans une phase opérationnelle.

Sachez qu'en étant conseiller municipal, cela ne pourra pas vous échapper car il y aura de nombreuses délibérations à prendre lorsque les choses vont véritablement commencer.

A ce stade du projet, une demi-douzaine de principes directeurs est ressortie de la concertation publique que vous avez suivie et que nous avons menée durant le second semestre 2016. Je vous les rappelle :

- disparition du stationnement de surface place Foch, compensée par la création d'un parking souterrain,
- volonté de ne pas prévoir d'autres constructions sur la place Foch et ambition de créer sur l'ensemble de ce secteur un espace public de qualité,
- maintien du bâtiment de la Grillerie et des accès au port,
- respect des règles de hauteur existantes au PLU pour les nouvelles constructions,
- respect du principe d'alignement des façades avec les bâtiments existants.

Actuellement, nous consultons actuellement les principaux acteurs puisque les promoteurs sont propriétaires des terrains.

Nous nous apprêtons à lancer une consultation pour une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (à la fois technique, juridique et financière) qui nous aidera dans ce projet.

Les crédits afférents sont prévus au programme 0051 «Opérations foncières et urbanisme».

Concernant le devenir du parking Jaulerry, j'ai parfaitement entendu et compris les remarques formulées par certains riverains. Sachez simplement qu'aujourd'hui, même si la destination de cette parcelle n'est pas arrêtée, nous nous orientons vers l'utilisation de cet espace public avec un cahier des charges imposé, que la ville soit aménageur ou non. Nous restons vigilants sur le parking Jaulerry.

M. Lafitte

Quand vous parlez d'alignement des façades, vous ne supposez pas la vente de Jaulerry?

M. le Maire

Cela inclut des façades devant la parcelle Jaulerry.

M. Lafitte

Si je traduis ce que vous dites : alignement des façades donc vente du parking Jaulerry.

M. le Maire

Il y a vente et vente.

M. Lafitte

En gros, ce parking va être urbanisé.

M. le Maire

C'est ça, il va faire partie de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h00.
